SYNDICAT DES EAUX DES ROCAILLES ET DE BELLECOMBE (SRB)

Assainissement collectif

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Exercice 2021

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.
Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr , rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1 Caractérisation technique du service 3
1.1 Présentation du territoire desservi 3
1.2 Mode de gestion du service 3
1.3 Estimation de la population desservie 3
1.4 Nombre d'abonnés 4
1.5 Volumes facturés 5
1.6 Autorisations de déversements d'effluents industriels 5
1.7 Linéaire de réseaux de collecte et/ou transfert 8
1.8 Entretien des équipements du réseau 9
1.9 Faits marquants du service 11
1.10 Ouvrages d'épuration des eaux usées 16
1.10.1 Volume entrant dans le système de traitement 26
1.10.2 La pollution entrant dans le système de traitement 27
1.10.3 La pollution sortant du système de traitement 28
1.10.4 Autres stations d'épurations 31
1.11 Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration 32
1.11.1 Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration 32
1.11.2 Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration 33
1.11.3 Les autres sous-produits : 33
2 Tarification de l'assainissement et recettes du service 34
2.1 Modalités de tarification 34
2.2 Facture d'assainissement « 120 m3 » 35
2.2.1 Secteur Bellecombe, Thy et Bogève 35
2.2.2 Secteur de la Vallée Verte 35
2.2.3 Secteur du Risse 35
2.3 Recettes 36
3 Indicateurs de performance 38
3.1 Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif 38
3.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux 38
3.3 Conformité de la collecte des effluents 40
3.4 Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées 41
3.5 Conformité de la performance des ouvrages d'épuration 41
3.6 Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation 42
4 Financement des investissements 44
4.1 Montants financiers 44
4.2 Etat de la dette du service 44
4.3 Amortissements 44
4.4 Présentation des programmes pluriannuels de travaux 46
5 Tableau récapitulatif des indicateurs 50

1 Caractérisation technique du service

1.1 Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau ☐ **communal**
☑ **intercommunal**

- Nom de la collectivité : SYNDICAT DES EAUX DES ROCAILLES ET DE BELLECOMBE (SRB)
- Nom de l'entité de gestion: assainissement collectif
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Mixte
- Compétences liées au service :

		Oui	Non
	Collecte	☑	☐
	Transport	☑	☐
	Dépollution	☑	☐
	Contrôle de raccordement	☐	☐
	Elimination des boues produites	☐	☐
Et à la demande des propriétaires :	Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	☐	☐
	Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	☐	☐

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Arbusigny, Arenthon, Arthaz-Pont-Notre-Dame, Bogève, Boëge, Burdignin, Contamine-sur-Arve, Faucigny, Fillinges, Habère-Lullin, Habère-Poche, La Muraz, La Tour, Marcellaz, Monnetier-Mornex, Mégevette, Nangy, Onnion, Peillonnex, Pers-Jussy, Reignier-Esery, Saint-André-de-Boëge, Saint-Jean-de-Tholome, Saint-Jeoire, Saxel, Scientrier, Villard, Ville-en-Sallaz, Viuz-en-Sallaz

1.2 Mode de gestion du service

Le service est exploité en **Régie par Régie à autonomie financière**

1.3 Estimation de la population desservie

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.
Le service public d'assainissement collectif dessert 51 041 habitants au 31/12/2021 (42 248 au 31/12/2020).

1.4 Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 16 588 abonnés au 31/12/2021.

La répartition des abonnés par commune est la suivante

COMMUNE	ABONNES COLLECTIF	ABONNES ANC	TOTAL	Population totale de la zone collectée (A)	Population raccordée (B)	Taux de raccordement (B) / (A)
BOEGE	643	141	784	1811	1485	82%
BOGEVE	522	129	651	1144	917	80%
BURDIGNIN	111	262	373	651	194	30%
FAUCIGNY	191	118	309	634	392	62%
HABERE-LULLIN	244	199	443	1037	571	55%
HABERE-POCHE	953	222	1175	1470	1192	81%
LA TOUR	272	22	294	1288	1192	93%
MARCELLAZ	403	2	405	1044	1039	100%
MEGEVETTE	70	264	334	592	124	21%
ONNION	481	201	682	1309	923	71%
PEILLONNEX	585	31	616	1400	1330	95%
ST ANDRE DE BOEGE	144	169	313	558	257	46%
ST JEAN DE THOLOME	343	216	559	1004	616	61%
SAXEL	119	102	221	483	260	54%
ST JEOIRE	1014	276	1290	3282	2580	79%
VILLARD	238	125	363	858	563	66%
VILLE EN SALLAZ	394	7	401	922	906	98%
VIUZ EN SALLAZ	1741	407	2148	4427	3588	81%
TOTAL THY-VALLEE VERTE-RISSE	**8468**	**2893**	**11361**	**23914**	**18128**	**76%**
ARBUSIGNY	223	271	494	1127	509	45%
ARENTHON	308	4	312	640	632	99%
ARTHAZ PONT NOTRE DAME	545	155	700	1600	1246	78%
CONTAMINE SUR ARVE	790	77	867	2091	1905	91%
FILLINGES	1427	116	1543	3479	3217	92%
LA MURAZ	158	305	463	1052	359	34%
MONNETIER MORNEX	893	63	956	2304	2152	93%
NANGY	525	25	550	1578	1506	95%
PERS JUSSY	901	360	1261	3080	2201	71%
REIGNIER ESERY	1962	238	2200	9033	8056	89%
SCIENTRIER	388	26	414	1143	1071	94%
TOTAL BELLECOMBE	**8120**	**1640**	**9760**	**27127**	**22854**	**84%**
TOTAL GENERAL SRB	**16588**	**4533**	**21121**	**51041**	**40982**	**80%**

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : 20 700.
La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 30,62 abonnés/km) au 31/12/2021. (30,9 abonnés/km au 31/12/2020).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 3,08 habitants/abonné au 31/12/2021. (2,53 habitants/abonné au 31/12/2020).

1.5 Volumes facturés

	Volumes facturés durant l'exercice 2020 en m³	Volumes facturés durant l'exercice 2021 en m³	Variation en %
Abonnés domestiques (1)			
Abonnés non domestiques			
Total des volumes facturés aux abonnés	**1 578 945**	**1 415 251**	**-10,4%**

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

1.6 Autorisations de déversements d'effluents industriels

Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 4 au 31/12/2021.

Liste des raccordements non domestiques au réseau d'eaux usées au 31/12/2021 :

Nom de l'établissement	Commune	Activités	Modalité de raccordement (1)	Paramètres réglementés par l'autorisation de déversement (2)	Concentration, charges et volumes autorisés (DCO et autres paramètres représentatifs de l'activité)	Autosurveillance des rejets	Date de signature et durée de validité
Centre Hospitalier Alpes Leman	Contamine sur Arve	Hospitaliere	☐ néant ☐ auto. x conv.	☐ macropolluants ☐ micropolluants		☐ oui ☐ non	2021 – 2 ans
Fruitière d'Arbusigny	Arbusigny	Fabrication de fromage	☐ néant ☐ auto. ☐conv.	☐ macropolluants ☐ micropolluants		☐ oui ☐ non	Convention en cours de réalisation
Fruitière Peguet	Fillinges	Fabrication de fromage	☐ néant ☐ auto. ☐conv.	☐ macropolluants ☐ micropolluants		☐ oui ☐ non	Convention à établir
Fruitière de Pers Jussy	Pers jussy	Fabrication de fromage	☐ néant ☐ auto. ☐conv.	☐ macropolluants ☐ micropolluants		☐ oui ☐ non	Convention à établir
Gaec Vercot	Pers Jussy	Fabrication de fromage / Elevage de Bovin	☐ néant ☐ auto. ☐conv.	☐ macropolluants ☐ micropolluants		☐ oui ☐ non	Convention à établir
HOPITAL DEPARTEMENTAL DUFRESNE SOMMEILLER	La Tour	MAISON DE RETRAITE	☐ néant ☐ auto. ☐conv.	☐ macropolluants ☐ micropolluants		☐ oui ☐ non	
SN SAMAT	Scientrier	Décolletage	☐ néant ☐ auto. ☐conv.	☐ macropolluants ☐ micropolluants	*Voir tableau ci-dessous	☐ oui ☐ non	16/01/2017 – Validité 16/01/2022
LABO REAL	Scientrier	Fabrication produits d'entretien, d'assainissement et de protection	☐ néant ☐ auto. ☐conv.	☐ macropolluants ☐ micropolluants	*Voir tableau ci-dessous	☐ oui ☐ non	18/04/2013 – Validité 18/04/2018
ELEFIL	Scientrier	Fabrication, traitement de pièces par électroérosion	☐ néant ☐ auto. ☐conv.	☐ macropolluants ☐ micropolluants	Voir tableau ci-dessous	☐ oui ☐ non	
PATRY Automobiles	Contamine sur Arve	Carrosserie	☐ néant ☐ auto. ☐conv.	☐ macropolluants ☐ micropolluants	*Voir tableau ci-dessous	☐ oui ☐ non	18/04/2013 – Validité 18/04/2018

GARAGE SAINT ANGE	Reignier-Esery	Garage automobile	☐ néant ☐ auto. ☐conv.	☐ macropolluants ☐ micropolluants	*Voir tableau ci-dessous	☐ oui ☐ non	19/11/2019 – Validité 19/11/2024
Carrosserie FALQUET	Reignier-Esery	Garage automobile	☐ néant ☐ auto. ☐conv.	☐ macropolluants ☐ micropolluants	*Voir tableau ci-dessous	☐ oui ☐ non	29/04/2019 – Validité 29/04/2024
3m AGRI	Reignier-Esery	Commerce de matériel agricole	☐ néant ☐ auto. ☐conv.	☐ macropolluants ☐ micropolluants	*Voir tableau ci-dessous	☐ oui ☐ non	29/04/2019 – Validité 29/04/2024
Blanchisserie du Chablais	Reignier-Esery	Blanchisserie	☐ néant ☐ auto. ☐conv.	☐ macropolluants ☐ micropolluants	*Voir tableau ci-dessous	☐ oui ☐ non	
Salaisons Jacquemardes	Viuz en Sallaz	Production de charcuterie	☐ néant ☐ auto. ☐conv.	☐ macropolluants ☐ micropolluants	*Voir tableau ci-dessous	☐ oui ☐ non	
Services techniques	Saint Jean de Tholome	Aire de lavage de véhicules	☐ néant ☐ auto. ☐conv.	☐ macropolluants ☐ micropolluants	*Voir tableau ci-dessous	☐ oui ☐ non	
THERMOZ	Scientrier	Entreprise d'hydrocurage	☐ néant ☐ auto. ☐conv.	☐ macropolluants ☐ micropolluants	*Voir tableau ci-dessous	☐ oui ☐ non	
CARROSSERIE PELLET	Viuz en Sallaz	Garage automobile	☐ néant ☐ auto. ☐conv.	☐ macropolluants ☐ micropolluants	*Voir tableau ci-dessous	☐ oui ☐ non	
Services techniques CC Arve et Salève	Reignier-Esery	Aire de lavage de véhicules	☐ néant ☐ auto. ☐conv.	☐ macropolluants ☐ micropolluants	*Voir tableau ci-dessous	☐ oui ☐ non	
COLLINET Patrick	La Tour	Travaux de peinture	☐ néant ☐ auto. ☐conv.	☐ macropolluants ☐ micropolluants	*Voir tableau ci-dessous	☐ oui ☐ non	
GAEC LES MAILLETS	VIUZ EN SALLAZ	Elevage et production fromage	☐ néant ☐ auto. ☐conv.	☐ macropolluants ☐ micropolluants	*Voir tableau ci-dessous	☐ oui ☐ non	
Garage JENATTON	La Tour	Garage automobile	☐ néant ☐ auto. ☐conv.	☐ macropolluants ☐ micropolluants	*Voir tableau ci-dessous	☐ oui ☐ non	
OFFSET SERVICES	Reignier-Esery	Imprimerie	☐ néant ☐ auto. ☐conv.	☐ macropolluants ☐ micropolluants	*Voir tableau ci-dessous	☐ oui ☐ non	
COOPERATIVE FROMAGERE ET PAYSANNE	Bogève	Fabrication de fromages	☐ néant ☐ auto. ☐conv.	☐ macropolluants	*Voir tableau ci-dessous	☐ oui ☐ non	
SCI DES MARAIS - MOTONEIGES DU MONT BLANC	Fillinges	Garage automobile	☐ néant ☐ auto. ☐conv.	☐ macropolluants	*Voir tableau ci-dessous	☐ oui ☐ non	
Carosserie RLC	Fillinges	Carrosserie	☐ néant ☐ auto. ☐conv.	☐ macropolluants ☐ micropolluants	*Voir tableau ci-dessous	☐ oui ☐ non	
Garage DECARRE/IVECO	Fillinges	Garage automobile	☐ néant ☐ auto. ☐conv.	☐ macropolluants ☐ micropolluants	*Voir tableau ci-dessous	☐ oui ☐ non	
Garage DUPUIS	Reignier-Esery	Garage automobile	☐ néant ☐ auto. ☐conv.	☐ macropolluants ☐ micropolluants	*Voir tableau ci-dessous	☐ oui ☐ non	
LJ CONCEPT	Reignier-Esery	Garage automobile	☐ néant ☐ auto. ☐conv.	☐ macropolluants ☐ micropolluants	*Voir tableau ci-dessous	☐ oui ☐ non	
SCI L'ECULAZ - LP PERILLAT	Reignier-Esery	Garage poids lourds	☐ néant ☐ auto. ☐conv.	☐ macropolluants ☐ micropolluants	*Voir tableau ci-dessous	☐ oui ☐ non	
Fromagerie de la Tournette	Fillinges	Fabrication de fromages	☐ néant ☐ auto. X conv.	☐ macropolluants ☐ micropolluants	*Voir tableau ci-dessous	☐ oui ☐ non	
SIMOX	Contamine / Arve	Industriel	☐ néant ☐ auto X conv	☐ macropolluants ☐ micropolluants	*Voir tableau ci-dessous	☐ oui ☐ non	08/02/2021 – Validité 08/02/2025
BUSATO	Fillinges	Garage auto / moto	☐ néant ☐ auto. X conv	☐ macropolluants ☐ micropolluants	*Voir tableau ci-dessous	☐ oui ☐ non	26/05/2021 – Validité 26/05/2025
Fruitières les Campandes	Pers Jussy	Fabrication de fromages	☐ néant ☐ auto. X conv	☐ macropolluants ☐ micropolluants	*Voir tableau ci-dessous	☐ oui ☐ non	08/02/2021 – Validité 08/02/2025

(1) « ☐ néant » : Aucune autorisation n'a été accordée.
« ☐ auto. » : Autorisation de rejet accordée par le maître d'ouvrage.
« ☐ conv » : Convention de déversement signée.

(2) « micropolluant » : substance active minérale ou organique présente dans le milieu à des concentrations faibles (de l'ordre du µg/l) et susceptible d'être toxique, persistante et bioaccumulable.
« macropolluant » : DBO5, DCO, MES, NGL, NTK, N-NH4, N-NO2, N-NO3, PT.

*Valeurs limites applicables aux rejets non domestiques

Paramètres	*Concentrations maximales*
Température	<30°C
pH	5,5<pH<8,5
Matières En Suspension (MES)	100 mg/l
Demande chimique en oxygène (DCO)	1000 mg/l
Demande Biologique en Oxygène sur 5 jours (DBO5)	800 mg/l
Rapport DCO/DBO5	3
Azote Global	150 mg/l
Azote Kjeldhal	150 mg/l
Phosphore total	50 mg/l
Sulfates	400 mg/l
Chlorure	300 mg/l
Cyanure	0,1 mg/l
Cyanure libre	0,1 mg/l
Chrome	0,5mg/l
Chrome hexavalent	0,1 mg/l
Nickel	0,5 mg/l
Cuivre	0,5 mg/l
Zinc	0,1 mg/l
Fer/aluminium	5 mg/l
Métaux totaux	15 mg/l
Graisses	150 mg/l
Halogènes Organiques absorbables (AOX)	1 mg/l
Indice phénol	0,3 mg/l
Hydrocarbures totaux	10 mg/l

Dans le cadre d'ARVE PURE, 15 dossiers ont été suivis en 2021 avec 7 nouveaux diagnostics et 8 suivis de chantiers sur un total de 76 entreprises diagnostiquées depuis le lancement de l'opération Arve Pure. A noter que 10 dossiers de demande de subvention ont été présentés et instruits par de l'Agence de l'Eau RMC dans le cadre d'Arve Pure.

Au total, 7 diagnostics ont été réalisés en 2021 sur un total de 76 entreprises diagnostiquées depuis le lancement de l'opération Arve Pure. A noter que 10 dossiers de demande de subvention ont été présentés et instruits par de l'Agence de l'Eau RMC dans le cadre d'Arve Pure.

1.7 Linéaire de réseaux de collecte et/ou transfert

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 6,89 km de réseau unitaire (hors branchements),
- 520,89 km de réseau séparatif d'eaux usées (hors branchements),
- 17,29 km de refoulement

soit un linéaire de collecte total de 545,07 km en 2021

COMMUNES	Longueur réseau séparatif gravitaire (km)	Longueur réseau unitaire gravitaire (km)	Longueur refoulement (km)	Linéaire total (km)
ARBUSIGNY	9,70		0,53	**10,23**
ARENTHON	6,68		0,08	**6,76**
ARTHAZ-PND	13,26		1,85	**15,11**
BOEGE	18,21		0,19	**18,40**
BOGEVE	15,96		0,24	**16,20**
BONNE (secteur)	3,88			**3,88**
BURDIGNIN	4,94			**4,94**
CONTAMINE-SUR-ARVE	27,79			**27,79**
FAUCIGNY	5,71			**5,71**
FILLINGES	52,92		3,70	**56,62**
HABERE LULLIN	6,47			**6,47**
HABERE POCHE	18,92		0,27	**19,19**
LA MURAZ	6,56		0,05	**6,61**
LA TOUR	9,25	2,21		**11,46**
MARCELLAZ	12,26			**12,26**
MEGEVETTE	5,01			**5,01**
MONNETIER-MORNEX	23,11		0,64	**23,75**
NANGY	16,70		1,13	**17,83**
ONNION	14,03			**14,03**
PEILLONNEX	18,19		1,56	**19,75**
PERS-JUSSY	38,03		1,34	**39,37**
REIGNIER-ESERY	58,74	1,95	3,57	**64,26**
SAXEL	4,45		0,22	**4,67**
SCIENTRIER	17,73		1,35	**19,08**
ST ANDRE DE BOEGE	9,81		0,17	**9,98**

COMMUNES	Longueur réseau séparatif gravitaire (km)	Longueur réseau unitaire gravitaire (km)	Longueur refoulement (km)	Linéaire total (km)
ST JEAN DE THOLOME	13,72			**13,72**
ST JEOIRE	21,33	1,94	0,17	**23,44**
VILLARD	6,28		0,23	**6,51**
VILLE EN SALLAZ	11,79			**11,79**
VIUZ EN SALLAZ	49,46	0,79		**50,25**
TOTAL	**520,89**	**6,89**	**17,29**	**545,07**

1.8 Entretien des équipements du réseau

a) Le contrôle et la surveillance du système de collecte

Des inspections et des contrôles sont régulièrement réalisées sur le réseau d'assainissement afin d'effectuer un diagnostic de l'état des branchements et des canalisations.

Une inspection télévisée et des essais d'étanchéité sont nécessaires lors du raccordement d'une canalisation neuve afin de vérifier sa mise en œuvre. Lors d'un problème sur une canalisation existante, après curage de celle-ci, on inspecte la canalisation afin de déterminer les raisons du dysfonctionnement avec preuves vidéo. Le diagnostic des réseaux existants permet également d'établir le programme de réhabilitation annuel.

b) L'entretien du système de collecte

Opérations d'entretien sur le réseau

En 2021, des interventions d'hydrocurage et d'entretien ont été réalisées systématiquement sur quelques points noirs du réseau d'assainissement de chaque commune, puis plus ponctuellement sur les points suivants :

• Reignier : rue de St Ange, rue de Bellecombe, Foron, rue de Ramboex, rue du Reignier, Grande Rue, rue de Boringe
• Pers Jussy : route de l'Eglise
• Scientrier : route de porte d'en Bas, Chef Lieu
• Faucigny : route St Jean
• Arthaz : route du Bois Rosset, route Nationale
• Arbusigny : Chez Guerillet, chemin de Levy
• Fillinges : Route de la Vallée Verte, Chef Lieu
• Arenthon : Route de Reignier
• Viuz en Sallaz : Route du Verger, Chef Lieu
• Monnetier mornex : Route des 3 Lacs
• Viuz et Peillonnex : curage + ITV sur environ 2,1 km
• Secteur Bellecombe : curage + ITV sur environ 3,1 km
• La Tour, reprise de 13 regards

Sur un collecteur bouché, une intervention immédiate est déclenchée avec la mise en oeuvre du matériel nécessaire en rapport au problème à traiter. Si cela est dû à une casse, la réparation est faite immédiatement.

c) Les postes de refoulement

Sur l'ensemble du réseau d'assainissement du Syndicat, il existe actuellement 50 postes de refoulement.
Les postes sont visités mensuellement et une campagne de nettoyage annuelle avec 1, 2 ou 3 interventions par poste, est actuellement en place.

En 2021, l'ensemble des 47 postes de relevage ont été vidés et nettoyés dans le cadre l'entretien préventif annuel qui a été mis en place (le tableau ci-après présente le détail des interventions réalisées).

Au total, 64 opérations de curage ont été réalisées et 5 pompes ont dû être remplacées.

COMMUNE	N°	NOM	Curages 2021			Renouvellement pompes 2021	Interventions
ARBUSIGNY	1	CRET VOLANT		29/09/2021			
	2	LE SOUGET		29/09/2021			
ARENTHON	3	ARENTHON		05/10/2021			
ARTHAZ PND	4	LA CHAPELLE		23/09/2021			
	5	LA CHAPELLE 2		23/09/2021			
	6	NANT		06/10/2021			
	7	TRUAZ	20/05/2021	15/12/2021			
FILLINGES	8	CHEZ BOSSON	16/03/2021	05/10/2021			
	9	JACOB	16/03/2021	06/10/2021			
	10	ZONZIER		05/10/2021			
	11	LA SAVIERE		21/09/2021			24/9/21 renouvellement sonde
	46	PONT DE FILLINGES	18/03/2021	30/09/2021			
	12	SOUS MALAN PR	11/02/2021	21/09/2021			
		SOUS MALAN Dessableur		21/09/2021			
LA MURAZ	13	LA CROISETTE		21/09/2021			12/10/21 Installation sonde de niveau
MONNETIER - MORNEX	14	LES BOUEDES		21/09/2021			
	15	MONNETIER EGLISE		21/09/2021			12/10/21 Installation sonde de niveau
	16	MORNEX GARE		21/09/2021			23/6/21 Installation sonde de niveau
NANGY	17	ATMB		23/09/2021		Mai P2	
	18	BORINGES	18/03/2021	23/09/2021			
	19	CONTAMINE		06/10/2021			
	20	VERDANNET		06/10/2021			
	21	HOPITAL	17/03/2021	06/10/2021		Janvier P1	
PERS - JUSSY	22	CHEVRIER		05/10/2021			
	23	JUSSY	16/03/2021	30/09/2021		Juillet P1	24/3/21 renouvellement sonde
	24	LA BEGAUDIERE		05/10/2021			
	25	VURET		29/09/2021			
REIGNIER	26	CRY	16/03/2021	30/09/2021		Mai P2	1/9/21 Installation sonde de niveau
	27	FORON	11/02/2020	25/08/2021			23/8 + 23/9 renouvellement sonde
	28	L'ECULAZ		21/09/2021			15/6/21 Installation sonde de niveau
	29	LES FAVULES		05/10/2021			
	30	MERAN	16/03/2021	28/09/2021		Février P2	
	31	MOIRON	11/02/2020			P1	
	32	RAMBOEX	16/03/2021	30/09/2021			15/6/21 Installation sonde de niveau
	33	PONT DU LOUP		05/10/2021			
	34	VIAISON	11/02/2020	28/09/2021			
SCIENTRIER	35	SCIENTRIER EGLISE	avr-21				
	36	SCIENTRIER ZA		30/09/2021			1/9/21 Installation sonde de niveau
PEILLONNEX	37	PR STEP	11/02/2021	07/10/2021			
	38	ENTREE STEP	17/03/2021	27/04/2021	28/09/2021		
	39	BIOLLUZ		07/10/2021			
BOEGE	40	PR LA CROSSE		29/09/2021			
	41	PR MARGOTTES		29/09/2021			
BOGEVE	42	BOGEVE		23/09/2021			
ST ANDRE BOEGE	43	ST ANDRE		29/09/2021			
HABERE LULLIN	44	PR HABERE LULLIN step	27/04/2021	23/09/2021			
VILLARD	45	PR BURDIGNIN step	18/03/2021	23/09/2021			
HABERE POCHE	46	CHEZ PACCOT	29/09/2021				
	47	PR STEP					
		TOTAL :		66		6	11

d) Points de déversement

Sur l'ensemble du réseau, il existe 8 ouvrages permettant la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Le temps de déversement est enregistré par la télégestion. Les volumes et flux sont estimés à partie des charges

théoriques en amont des postes avec les ratios suivants pour 1 équivalent-habitant (EH).

Repère	Type de point	Nom du point	Commune de localisation	Maître d'ouvrage	Flux de pollution collecté par le tronçon		Autorisation / Déclaration	Milieu récepteur
					Estimation (kg DBO5)	Classe		
(1)	*(2)*	*(3)*	*(4)*	*(5)*	*(6)*	*(7)*	*(8)*	*(11)*
P1	TP	TP PR de Viaison	Reignier-Esery	SRB	159	1	Déclaration	Viaison
P2	TP	TP PR de Moiron	Reignier-Esery	SRB	192	1	Déclaration	Moiron
P3	TP	TP PR de Foron	Reignier-Esery	SRB	234	1	Déclaration	Foron
P4	DO	DO Intercommunal Marais des Tattes	Viuz en Sallaz	SRB	165	1	Déclaration	Thy
P5	DO	DO Intercommunal Le Pre du Moulin	Peillonnex	SRB	105	1	Déclaration	Thy
P6	TPPR	TP PR PEILLONNEX	Peillonnex	SRB	524	1	Déclaration	Foron
P7	DO	SR2 PEILLONNEX	Peillonnex	SRB	524	1	Déclaration	Foron
P8	TP	TP PR de Contamine	Nangy	SRB	884	2	Autorisation	Arve

Tableau récapitulatif des charges déversées sur l'année 2021

	Déversements de temps sec				Déversements de temps de pluie			
Répartition des déversements	**Nbre jours**	**Volume (m3)**	**MES (kg)**	**DCO (kg)**	**Nbre jours**	**Volume (m3)**	**MES (kg)**	**DCO (kg)**
Poste de Viaison	1	0,4	0	0	13	873	517	692
Poste de Moiron	8	1 281	768	1 021	27	7 859	4 725	6 275
Poste de Foron	5	967	580	770	23	6 930	4 166	5 536
Poste de Contamine	8	2 937	1 766	2 346	53	47 681	28 697	38 115
DO Intercommunal Marais des Tattes	0	0	0	0	9	2 556	1 534	2 041
DO Intercommunal Le Pre du Moulin	0	0	0	0	5	433	258	345
TP PR PEILLONNEX	133	90 003	54 275	72 108	177	523 199	315 633	419 208
SR2 PEILLONNEX	77	29 020	17 442	23 184	100	48 738	29 312	38 949
TOTAUX	**137**	**124 208**	**74 831**	**99 429**	**181**	**638 269**	**384 842**	**511 161**

1.9 Faits marquants du service

En 2021, différents évènements sont à noter :

- Les 15 mars, 24 août et 4 octobre : Casse au niveau du refoulement du poste de Foron
- Le 23 avril : 1 contrôle des sondes des postes de Contamine et Foron
- Le 09 juin : Casse au niveau du refoulement du poste de Méran
- Le 25 juin : Casse du joins du PR de Biolluz à Peillonnex P2B
- Le 19-20 juin et 4-5 décembre : 2 montées en charge du réseau rue de Saint Ange à Reignier à la suite d'épisodes de forte pluie
- Suppression du DO « Marais des Tattes » : diminution importante de ECP, car l'équipement fonctionnait à l'envers et le ruisseau venait engorger le collecteur en cas de fortes pluies.
- Curage + ITV sur les 2/3 du collecteur structurel du Thy (Ville-En-Sallaz/Peillonnex/La Tour). Environ 2 km.
- 2 réparations importantes sur le collecteur structurel du Thy (marais). Diminution importante des apports d'ECP (environ 35 m³/h).
- Débouchage collecteur du Thy 23/11/2021 – Accès difficile (intervention anticipée par notre diagnostic permanent) – Point de mesure « marais des Tattes »
- Mise en place de points de mesures permanents (débit) – Marcellaz/Bogève/Marais des Tattes (Supervision) – Sectorisation

Au-delà des travaux de mise en séparatif, des enquêtes sur le réseau sont actuellement en cours et des travaux sont programmés tous les ans pour améliorer la situation mais c'est une démarche longue dont les résultats sont perceptibles à court et moyen terme.

Diagnostic assainissement

En 2021, le SRB a engagé une étude diagnostique de son réseau d'assainissement collectif des eaux usées. L'objectif principal est l'élaboration d'un programme hiérarchisé de travaux d'élimination des eaux claires parasites.

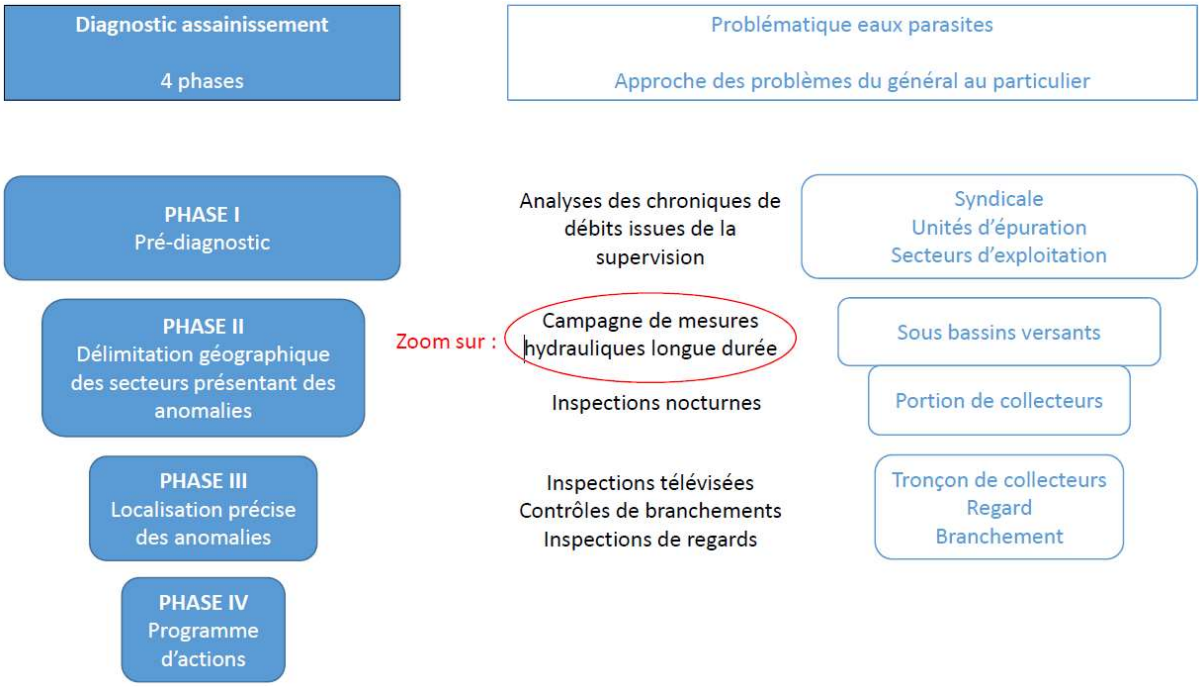

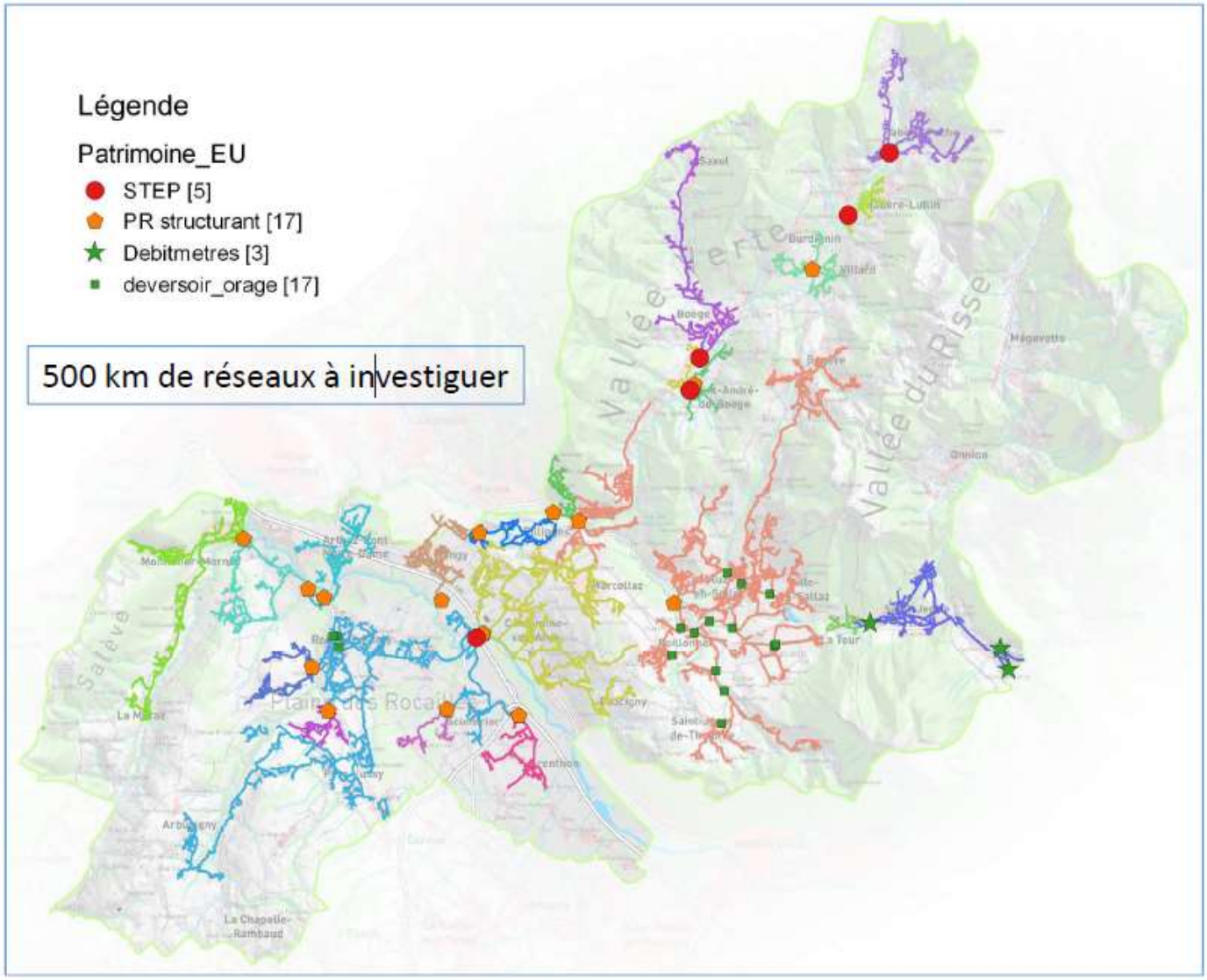

La campagne de mesures hydrauliques s'est déroulée du 25/10 au 3/12/2021 sur une grande partie du réseau d'assainissement (70 points de mesures / 4 pluviomètres SRB).

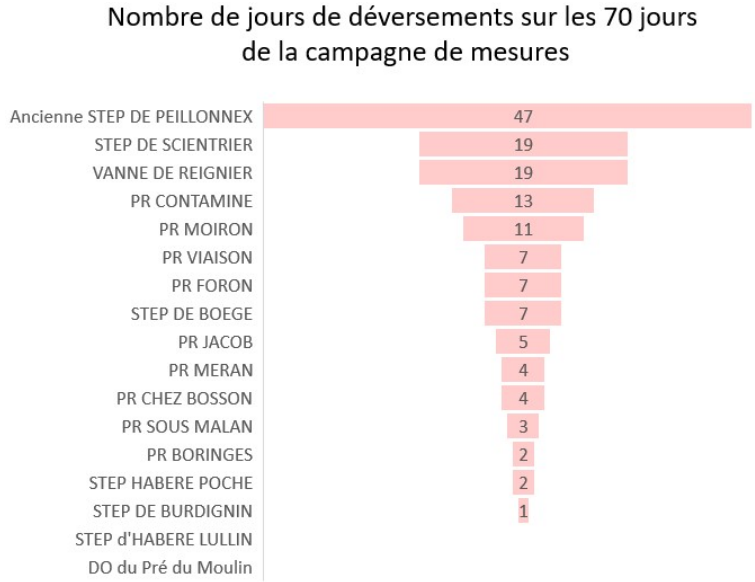

Quantification des volumes by-passés

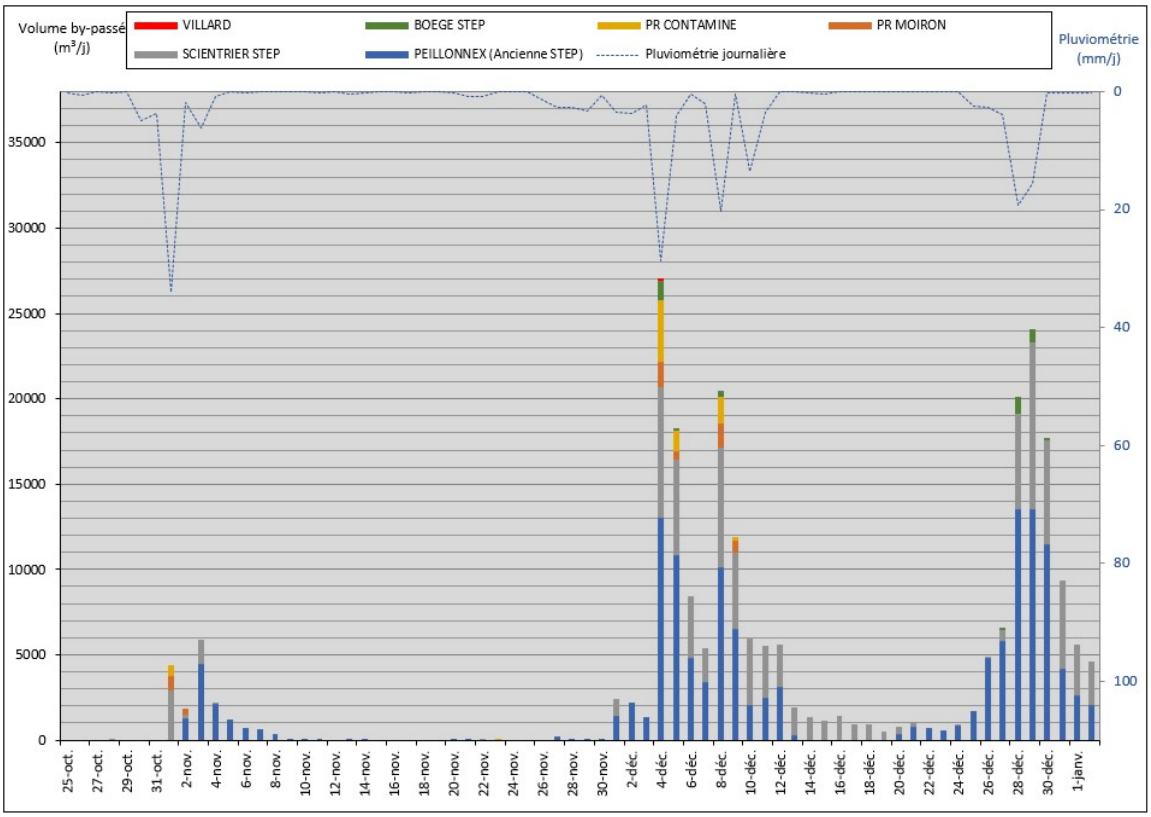

By-pass du 25/10 au 15/12

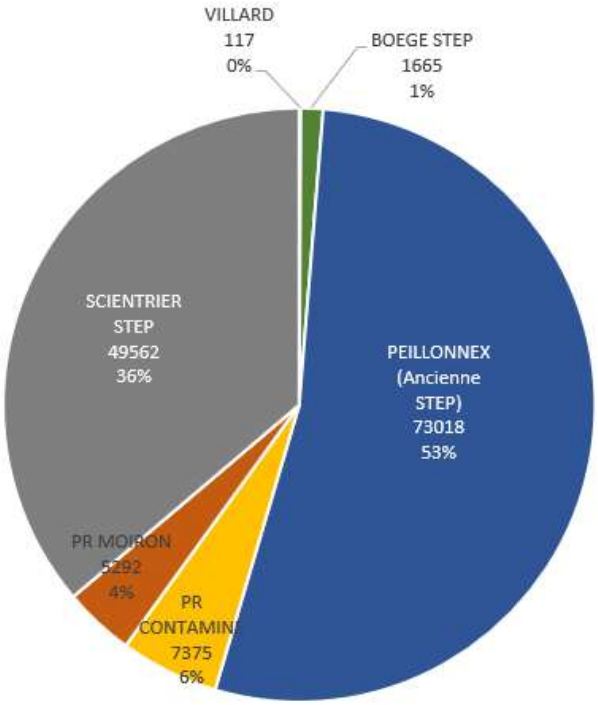

La sensibilité du réseau d'assainissement aux apports d'eaux claires parasites et météoriques est donnée dans le tableau suivant par grande entité géographique.

SECTEURS	Sensibilté aux apports d'eaux claires parasites permanentes	Sensibilté aux apports d'eaux claires parasites pseudo-permanentes	Persistance des apports d'eaux claires parasites pseudo-permanentes	Sensibilité aux apports d'eaux claires météoriques
FORON	++	++	+	+
VALLEE VERTE	+	+++	+	++
THY	+++	++++	++++	++
CONTAMINE + BORINGES	++	++	+++	+
BELLECOMBE	++++	++	++	++

+ : sensibilité faible ++++ : sensibilité forte

De manière générale, le réseau d'assainissement, tout secteur confondu, est peu sensible aux apports d'eaux claires météoriques. En d'autres termes, les inversions de branchements EP vers EU sont limitées.

La problématique principale du système d'assainissement réside en effet dans sa sensibilité aux apports d'eaux claires parasites d'infiltrations. On constate néanmoins que les conditions d'apports d'eaux parasites varient fortement d'un secteur à l'autre :

- Les apports permanents (indépendants des précipitations) sont essentiellement générés sur les secteurs du Thy et de Bellecombe et dans une moindre mesure sur celui de Contamine-Boringes,
- Les apports pseudo-permanents (liés aux précipitations) sont surtout présents sur les secteurs du Thy et de la Vallée Verte,
- Ces apports pseudo-permanents chutent rapidement dans les secteurs Foron et Vallée Verte alors qu'ils persistent plus longtemps sur ceux du Thy et Contamine-Boringes.

Les secteurs les plus impactés par les apports d'eaux claires parasites vont faire l'objet d'investigations complémentaires.

Campagne d'inspections nocturnes – période d'interventions

Le SRB a planifié des campagnes d'inspections nocturnes afin de localiser précisément les sources d'apports d'eaux claires parasites globalement quantifiés à l'échelle des bassins versants qui ont été délimités. Les tronçons problématiques seront ensuite inspectés à la caméra afin d'intégrer leur réhabilitation au programme pluriannuel de travaux qui sera issu de cette étude diagnostique.

Les inspections seront toutes réalisées au cours de la période de hautes eaux hivernales 2022 / 2023 qui débutent généralement à l'automne.

1.10 Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère 9 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1 : Station d'épuration d'Habère-Poche
Code Sandre de la station : 060974140001

Agglomération d'assainissement			**Code Sandre :**	**060000174140**
Nom :	**Habère-poche**			
Taille en EH (= CBPO) :	***2 159 EH***			
Station de traitement des eaux usées			**Code Sandre :**	**060974140001**
Nom :	**STEP de Habère-Poche**			
Lieu d'implantation :	***Habère-Poche (Code Insee : 74140)***			
Date de mise en eau :	**1991**			
Maître d'ouvrage :	**Syndicat des Rocailles et Bellecombe**			
Capacité nominale :	Organique kg/jour de DBO5	Hydraulique m^3/jour	Q pointe m^3/heure	Equivalent habitants
Temps sec	189	472		3 150
Temps pluie	189		100	
Volume de référence :	700 m^3/j			
Charge entrante : (année ***2021***)	En kg/j DBO_5 :	**72,1**	En EH :	**1 202**
File EAU :	Type de traitement :	**Biologique**		
	Filières de traitement :	**Lit Bactérien**		
File BOUE :	Type de traitement :	**Décantation**		
	Filières de traitement :	**Epaississement statique gravitaire**		
Exploitant :	**Syndicat des Rocailles et Bellecombe**			
Personne à contacter :	Audrey ROCH - 04 50 95 71 63 - direction@srb.fr			
Milieu récepteur			**Code Sandre :**	**FRDR558**
Nom :	**La Menoge**			
Masse d'eau :	**Torrent la Menoge**			
Type :	☒ Rejet superficiel	**Cours d'eau**		
	☐ Rejet sous lacustre			
Débit d'étiage :	$QMNA_5$ = 0,50 m^3/s			

			MES		DCO		DBO_5		NGL		$N\text{-}NH_4$		$N\text{-}NO_2$	$N\text{-}NO_3$	NTK	PT	
	Débit journalier de référence (m^3/j)	**700**	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Concentration sortie (mgN/l)	Concentration sortie (mgN/l)	Concentration sortie (mgN/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)
	Charge brute de pollution organique (Kg DBO_5/j)	**129,5**															
Ensemble des mesures	**Nombre réglementaire de mesures par an (1)**		12		12		12				4		4	4	4	4	
	Nombre de mesures réalisées		12		12		12				4		4	4	4	4	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées		92,9	21,5	83,7	89,3	89,2	29,5			19,5	27,9	0,56	5,7	34,2	12,1	7,01
Conditions normales d'exploitation (*)	Nombre de mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation		12		12		12				1		4	4	4	4	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation		92,9	21,5	83,7	89,3	89,2	29,5			58,4	31,2	0,56	5,7	34,2	12,1	7,01
	Valeur rédhibitoire (1)			85		250		50									
	Nombre de résultats non conformes à la valeur rédhibitoire		0		0		3										
	Valeurs limites (1) en moyenne journalière		90	35	90	85	92	25			90	3,1					
	Nombre maximum de non conformités aux valeurs limites par an (1)		2		2		2				1					1	
	Nombre de résultats non conformes aux valeurs limites (2)		4		10		6				1						
	Valeurs limites (1) en moyenne annuelle															90	1
	Conformité selon l'exploitant (O/N) par paramètre :		N		N		N				N					N	
	Conformité global selon l'exploitant (O/N) :	**N**															

Le fonctionnement des installations est jugé **non conforme** sur l'année 2021 par rapport à l'arrêté de rejet.

• Les charges entrantes représentent une pollution moyenne correspondante à 1 202 équivalents habitants (1 505 en 2020). La charge maximale reçue a été de 2 159 EH.

• Les mesures effectuées sur le milieu naturel montrent un déclassement de l'état de la Menoge de « Bon » à « Moyen » entre l'amont et l'aval du rejet de la STEP le 2 décembre 2021.

STEU N°2 : Station d'épuration d'Habère-lullin
Code Sandre de la station : 060974139001

Caractéristiques générales		
Filière de traitement	Filtres Plantés	
Date de mise en service	01/07/2008	
Commune d'implantation	Habère-Lullin (74139)	
Lieu-dit		
Capacité nominale STEU en EH (1)	700	
Prescriptions de rejet		
Soumise à	☒ Arrêté NM 2005-2	
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur	la Menoge

Performances de la STEU d'Habère Lullin

Débits	Débit moyen/jour temps sec m³/j		Débit horaire temps sec m³/h		Débit horaire temps de pluie m³/h	
Date Bilan	Norme	Mesuré	Norme	Mesuré	Norme	Mesuré
23-juin-21	119	127,4	20		30	12,3
13-oct-21		66,0		5,59		

Pollution Carbonée	DBO₅			DCO			MES		
	Concentration au rejet en mg/l		Rendement en %	Concentration au rejet en mg/l		Rendement en %	Concentration au rejet en mg/l		Rendement en %
Date Bilan	Norme	Step	Step	Norme	Step	Step	Norme	Step	Step
23-juin-21	25	11	94,5	125	74	82,4	35	18	91,3
13-oct-21	25	5	98,1	125	29	97,8	35	9	98,1

Pollution azotée	N-NH₄			NTK	
	Concentration au rejet en mg/l		Rendement en %	Concentration au rejet en mg/l	Rendement en %
	Norme	Step	Step	Step	Step
23-juin-21	19,4	22,7	48,5	21,6	58,4
13-oct-21		0,92	98,9	1,48	98,7

Le bilan du 23 juin, réalisé en temps de pluie, dépasse le débit de référence et la concentration maximale admissible en azote ammoniacal. La station peut donc être considérée conforme en performances.

- Charge entrante moyenne mesurée sur les deux bilans : 525 EH. (232 EH en 2019, l'augmentation est significative)
- Conformité à l'arrêté NM-2005-2 : **Conforme.**

STEU N°3 : Station d'épuration de Burdignin
Code Sandre de la station : 060974050001

Caractéristiques générales		
Filière de traitement	Filtres Plantés	
Date de mise en service	01/12/2008	
Commune d'implantation	Burdignin (74050)	
Lieu-dit		
Capacité nominale STEU en EH (1)	1000	
Prescriptions de rejet		
Soumise à	☒ Arrêté NM 2005-1	
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur	la Menoge

Performances de la STEU de Burdignin

Débits	Débit moyen/jour temps sec		Débit horaire temps sec en m3/j		Débit horaire temps de pluie en m3/j	
Date Bilan	Norme	Mesuré	Norme	Mesuré	Norme	Mesuré
20-avr-21	170	77,4	28	5,89	42	-
13-oct-21		76,0		5,54		-

Pollution Carbonée	DBO_5			DCO			MES		
	Concentration au rejet en mg/l		Rendement en %	Concentration au rejet en mg/l		Rendement en %	Concentration au rejet en mg/l		Rendement en %
Date Bilan	Norme	Step	Step	Norme	Step	Step	Norme	Step	Step
20-avr-21	25	3	99,2	125	31	95,7	35	<4	98,8
13-oct-21	25	<2	99,3	125	19	97,9	35	<4	98,3

Pollution azotée	$N\text{-}NH_4$			NTK	
	Concentration au rejet en mg/l		Rendement en %	Concentration au rejet en mg/l	Rendement en %
	Norme	Step	Step	Step	Step
20-avr-21	19,4	7,86	88,9	8,81	90,9
13-oct-21		<0,50	99,1	0,91	98,8

Chacun des bilans réalisés satisfait la législation en vigueur concernant la pollution carbonée et Azotée.

- Charge entrante moyenne mesurée sur les deux bilans : 505 EH
- Conformité à l'arrêté NM-2005-1 : **Conforme**

STEU N°4 : Station d'épuration de Saint-André-de-Boëge
(Code Sandre de la station : 060974226001)

Caractéristiques générales		
Filière de traitement	Filtres Plantés	
Date de mise en service	31/12/2006	
Commune d'implantation	Saint-André-de-Boëge (74226)	
Lieu-dit		
Capacité nominale STEU en EH (1)	630	
Prescriptions de rejet		
Soumise à	☒ Arrêté NM 2004-4	
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur	la Menoge

Performances de la STEU de St André de Boège

Débits	Débit moyen/jour temps sec		Débit horaire temps sec		Débit horaire temps de pluie	
Date Bilan	Norme	Mesuré	Norme	Mesuré	Norme	Mesuré
07-juin-21	86	21,6	10,7		-	1,19
15-sept-21		43,6				3,06

Pollution Carbonée	DBO_5			DCO			MES		
	Concentration au rejet en mg/l		Rendement en %	Concentration au rejet en mg/l		Rendement en %	Concentration au rejet en mg/l		Rendement en %
Date Bilan	Norme	Step	Step	Norme	Step	Step	Norme	Step	Step
07-juin-21	25	< 4	97,6	125	36	90,7	35	7	96,6
15-sept-21	25	< 4	97,2	125	31	92,1	35	6	97,1

	$N\text{-}NH_4$		NTK	
Pollution azotée	Concentration au rejet en mg/l	Rendement en %	Concentration au rejet en mg/l	Rendement en %
	Step	Step	Step	Step
07-juin-21	10,2	72,7	11,4	77,7
15-sept-21	2,10	94,8	4,68	92,3

L'ensemble des bilans réalisés sont conformes aux prescriptions de l'arrêté de rejet concernant la pollution carbonée.

- Charge entrante moyenne mesurée sur les deux bilans : 82 EH en DBO5 ; 217 EH en volume.
- Conformité à l'arrêté NM-2004-4 : **Conforme.**

STEU N°5 : Station d'épuration de Boëge
Code Sandre de la station : 060974037001

Caractéristiques générales		
Filière de traitement		Boue activée aération prolongée (très faible charge)
Date de mise en service		31/12/1975
Commune d'implantation		Boëge (74037)
Lieu-dit		
Capacité nominale STEU en EH (1)		1233
Prescriptions de rejet		
Soumise à	☒ Arrêté du 21/07/2015.	
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface

Performances de la STEU de Boège

Paramètres	Volume m³	DBO5 kg	DCO kg	Mes kg	P.Ptotal kg	N.NTK kg
Moyenne 2021	211	123,5	306,2	238,4	3,0	22,7
Capacité Step	300	82	164	123	4,1	17,8

- Le volume maximal enregistré, a représenté 77% du volume nominal de la station.

Pollution Carbonée	Demande biologique en oxygène à 5 jours					Demande chimique en oxygène					Matières en suspension				
	Concentration au rejet en mg/l			Rendement en %		Concentration au rejet en mg/l			Rendement en %		Concentration au rejet en mg/l			Rendement en %	
Date Bilan	Norme	Valeur rédhibitoire	Step	Norme	Step	Norme	Valeur rédhibitoire	Step	Norme	Step	Norme	Valeur rédhibitoire	Step	Norme	Step
15-juin-21	25	50	20	80	97,1	125	250	70	75	95,7	35	85	42	90	97,5
14-sept-21	35	70	24	60	94,6	200	400	109	60	91,1		85	75	50	83,1

Les charges à traiter ont représenté pour l'année 2021, une pollution moyenne correspondante à 2 058 EH, soit 151% de la capacité nominale de la station.

- Conformité à l'arrêté du 21 juillet 2015 : **Conforme en performance**
- Le bilan du 15 juin présente une charge entrante supérieure à 2000 EH, une requalification à la classe supérieure à 120 kg de DBO5/j serait nécessaire. Cependant, l'arrêt de la station étant prévu à fin 2022, celui-ci ne sera pas réaliser.
- Le suivi de la qualité du Brevon met en évidence, le jour du contrôle de fonctionnement. Un déclassement de son état écologique de « bon », à « moyen » à l'aval du rejet de la station d'épuration,

STEU N°6 : Station d'épuration de Cotteret (Onnion)
(Code Sandre de la station : 060974205001)

Caractéristiques générales		
Filière de traitement	Boue activée aération prolongée (très faible charge)	
Date de mise en service	31/12/1981	
Commune d'implantation	Onnion (74205)	
Lieu-dit		
Capacité nominale STEU en EH (1)	1600	
Prescriptions de rejet		
Soumise à	☒ Arrêté préfectoral n°DDT-2017-575	
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur	Le Risse

Performances de la STEU de Cotteret

Débits	Débit moyen/jour	
Date Bilan	Norme	Mesuré
20/04/21	460	136,3
17/08/21		166,7
26/08/21		129,7

Pollution Carbonée	DBO_5				DCO				MES			
	Concentration au rejet en mg/l		Rendement en %		Concentration au rejet en mg/l		Rendement en %		Concentration au rejet en mg/l		Rendement en %	
Date Bilan	Norme	Step	Norme	Step	Norme	Step	Norme	Step	Norme	Step	Norme	Step
20/04/21	25	6	85	98,7	125	37	80	95,5	35	14	90	98,0
17/08/21		19		95,3		69		91,3		30		93,0
26/08/21		9		97,4		41		95,0		19		95,6

	$N\text{-}NH_4$				NTK		
Pollution azotée	Concentration au rejet en mg/l		Rendement en %		Concentration au rejet en mg/l		Rendement en %
	Norme	Step	Norme	Step	Norme	Step	Step
20/04/21	-	21	60	53,1	40	23,1	64,5
17/08/21	12,4	43		27,5	-	50,5	36,9
26/08/21	12,4	42		24,9	-	44,4	44,8

Les résultats sont conformes pour la pollution carbonée. Les trois bilans réalisés en 2021 sont non conformes pour le paramètre NH4 en concentration et en rendement.

- Charge entrante moyenne mesurée sur les trois bilans : 961 EH.
- Conformité à l'arrêté n°DDT-2017-575 : Non conforme
- Le suivi de la qualité chimique du Risse ne montre pas de déclassement entre l'amont et l'aval du rejet

STEU N°7 : Station d'épuration de Onnion-Jorat
Code Sandre de la station : 060974205002

Caractéristiques générales		
Filière de traitement	Filtres Plantés	
Date de mise en service	31/12/2006	
Commune d'implantation	Onnion (74205)	
Lieu-dit		
Capacité nominale STEU en EH (1)	300	
Prescriptions de rejet		
Soumise à	☒ Arrêté NM 2003-18	
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur	Le Risse

Performances de la STEU de Jorat

Débits	Débit moyen/jour temps sec m³/j		Débit horaire temps sec m³/h		Débit horaire temps de pluie m³/h	
Date Bilan	Norme	Mesuré	Norme	Mesuré	Norme	Mesuré
15/06/21	45	7,9	7,5	0,63	-	
19/10/21		19,3		1,26		

Pollution Carbonée	DBO_5			DCO			MES		
	Concentration au rejet en mg/l		Rendement en %	Concentration au rejet en mg/l		Rendement en %	Concentration au rejet en mg/l		Rendement en %
Date Bilan	Norme	Step	Step	Norme	Step	Step	Norme	Step	Step
15/06/21	25	<2	99,5	125	14	99,2	35	<4	99,7
19/10/21	25	<2	99,1	125	13	98,2	35	<4	99,5

	$N\text{-}NH_4$			NTK	
Pollution azotée	Concentration au rejet en mg/l		Rendement en %	Concentration au rejet en mg/l	Rendement en %
	Norme	Step	Step	Step	Step
15/06/21	12,4	<0,50	99,2	1,11	98,9
19/10/21		<0,50	99,2	21,9	77,0

L'ensemble des bilans réalisés sont conformes aux prescriptions de l'arrêté de rejet concernant la pollution carbonée, et la pollution azotée

- Charge entrante moyenne mesurée sur les deux bilans : 94 EH.
- Conformité à l'arrêté NM-2003-18 : **Conforme.**

STEU N°8 : Station d'épuration de Mégevette
Code Sandre de la station : 060974174001

Caractéristiques générales		
Filière de traitement		Boues activées faible charge à aération prolongée de type Sequency Batch Reactor (SBR)
Date de mise en service		01/11/2016
Commune d'implantation		Mégevette (74174)
Lieu-dit		
Capacité nominale STEU en EH (1)		650
Prescriptions de rejet		
Soumise à	☒ Arrêté préfectoral n°2014086-0027	
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface
	Nom du milieu récepteur	Le Risse

Performances de la STEU de Mégevette

Débits	Débit moyen/jour	
Date Bilan	Norme	Mesuré
16/02/21	130	26,3
10/08/21		21,9

Pollution Carbonée	DBO5				DCO				MES			
	Concentration au rejet en mg/l		Rendement en %		Concentration au rejet en mg/l		Rendement en %		Concentration au rejet en mg/l		Rendement en %	
Date Bilan	Norme	Step	Norme	Step	Norme	Step	Norme	Step	Norme	Step	Norme	Step
16/02/21	25	8	92	97,8	125	28	83	95,5	35	12	90	97,5
10/08/21		<2		99,6		16		98,6		<4		99,3

	N-NH4				NTK	
Pollution azotée	Concentration au rejet en mg/l		Rendement en %		Concentration au rejet en mg/l	Rendement en %
	Norme	Step	Norme	Step	Step	Step
16/02/21	14	0,63	64	99,1	1,55	97,2
10/08/21		<0,50		99,4	1,05	99,1

Les résultats sont conformes pour la pollution carbonée, azotée et phosphorée.

- Charge entrante moyenne mesurée sur les deux bilans : 176 EH.
- Conformité à l'arrêté n°2014086-0027 : **Conforme.**

STEU N°9 : Station d'épuration de Scientrier
Code Sandre de la station : 060974220001

Agglomération d'assainissement			**Code Sandre :**	**060174220 0001**
Nom :	**Syndicat des Rocailles et de Bellecombe**			
Taille en EH 2021 (= CBPO) :	**47 376 EH**			
Système de collecte			**Code Sandre :**	**060874220 0001**
Nom :	**Réseau d'assainissement de SCIENTRIER**			
Type(s) de réseau :	☐ Unitaire ☒ Séparatif		% Unitaire	100 % Séparatif
Industries raccordées :	☒ Oui ☐ Non			
Exploitant :	REGIE			
Personne à contacter :	Audrey ROCH - 04 50 95 71 63 - direction@srb.fr			
Station de traitement des eaux usées			**Code Sandre :**	**060974220 0001**
Nom :	**STEP DE SCIENTRIER**			
Lieu d'implantation :	***Scientrier (Code Insee : 74220) / Lieu dit « Delu »***			
Date de mise en eau :	**1979**			
Maître d'ouvrage :	**Syndicat des Rocailles et Bellecombe**			
Capacité nominale :	Organique kg/jour de DBO5	Hydraulique m^3/jour	Q pointe m^3/heure	Equivalent habitants
Temps sec	1 920	6 400	600	32 000
Temps pluie	1 920	14 400	600	
Volume de référence :	9 300 m^3/j			
Charge entrante : (année ***2021***)	En kg/j DBO_5 :	**2 007**	En EH :	**33 450**
File EAU :	Type de traitement :	**Biologie**		
	Filières de traitement :	**Boue activée très faible charge**		
File BOUE :	Type de traitement :	**Déshydratation**		
	Filières de traitement :	**Déshydratation mécanique et séchage solaire**		
Exploitant :	**Syndicat des Rocailles et Bellecombe**			
Personne à contacter :	Audrey ROCH - 04 50 95 71 63 - direction@srb.fr			
Milieu récepteur			**Code Sandre :**	**FRDR555b**
Nom :	**L'Arve**			
Masse d'eau :	**L'Arve en aval de Bonneville**			
Type :	☒ Rejet superficiel	**Cours d'eau**		
	☐ Rejet sous lacustre			
Débit d'étiage :	20 m^3/s			

1.10.1 Volume entrant dans le système de traitement

Volumes journaliers A3 et Volume de référence

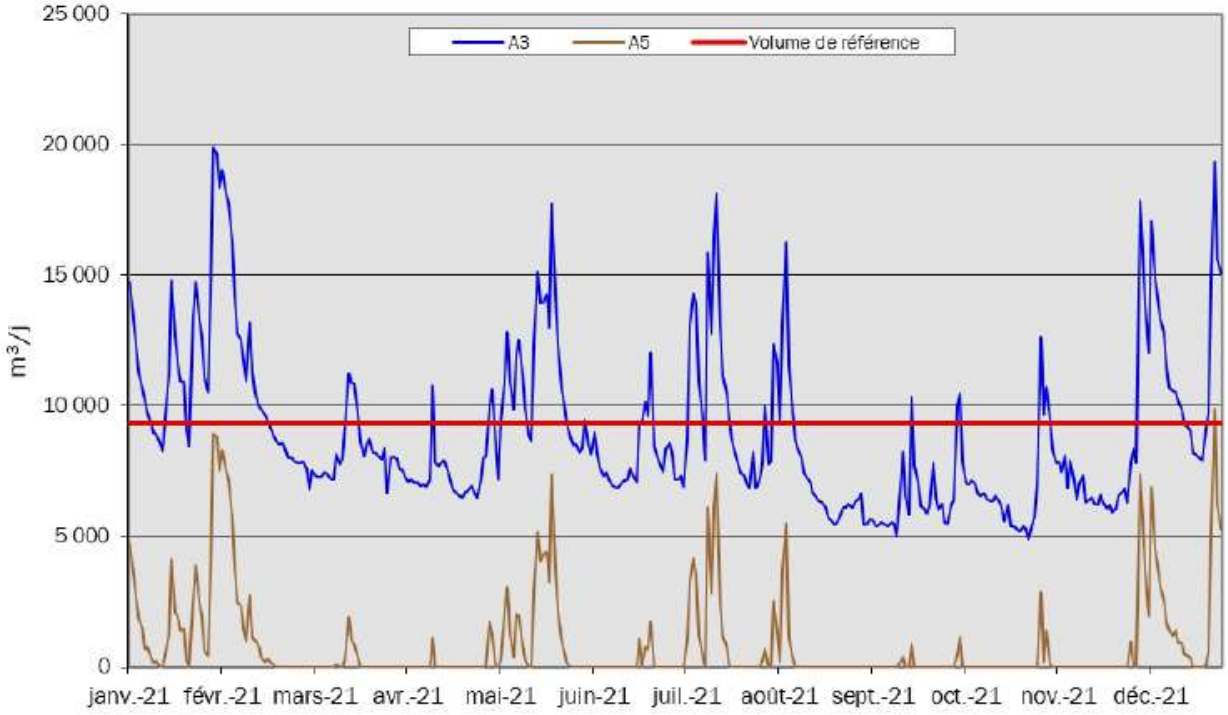

120 jours de dépassements du volume de référence ont eu lieu. On note également 143 jours de by-pass.

Volumes mensuels à traiter

Mois	Pluviométrie mm d'eau Cumul mensuel	A5 : Volume by-passé m³ Volume mensuel	A3 : Volume à traiter m³ Volume mensuel	A4 : Volume épuré m³ Volume mensuel
Janvier	110	70 670	374 399	313 442
Février	31	46 571	306 807	267 816
Mars	51	4 573	254 336	264 848
Avril	44	1 144	218 605	231 010
Mai	152	54 386	344 179	307 248
Juin	140	4 317	244 613	257 031
Juillet	208	40 703	305 807	284 566
Août	94	15 421	247 358	250 240
Septembre	73	1 449	187 534	200 275
Octobre	63	1 624	199 558	212 901
Novembre	56	4 557	219 848	226 829
Décembre	127	76 764	362 712	300 169
TOTAL	1 149	322 179	3 265 756	3 116 375
Min	31	1 144	187 534	200 275
Max	208	76 764	374 399	313 442
Moyenne	96	26 848	272 146	259 698

1.10.2 La pollution entrant dans le système de traitement

Charges journalières à traiter en DBO5 : jours de bilan 2021

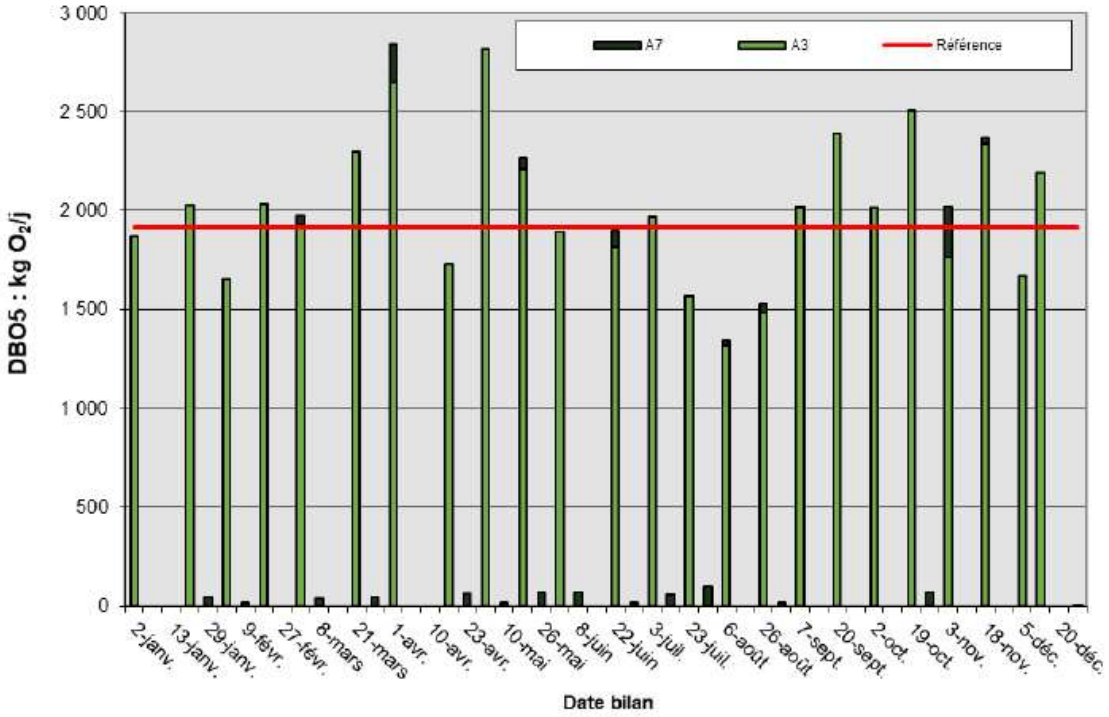

15 dépassements de la charge de référence en DBO5 ont été mesurés.

Charges journalières à traiter en DBO5 : jours de bilan 2021

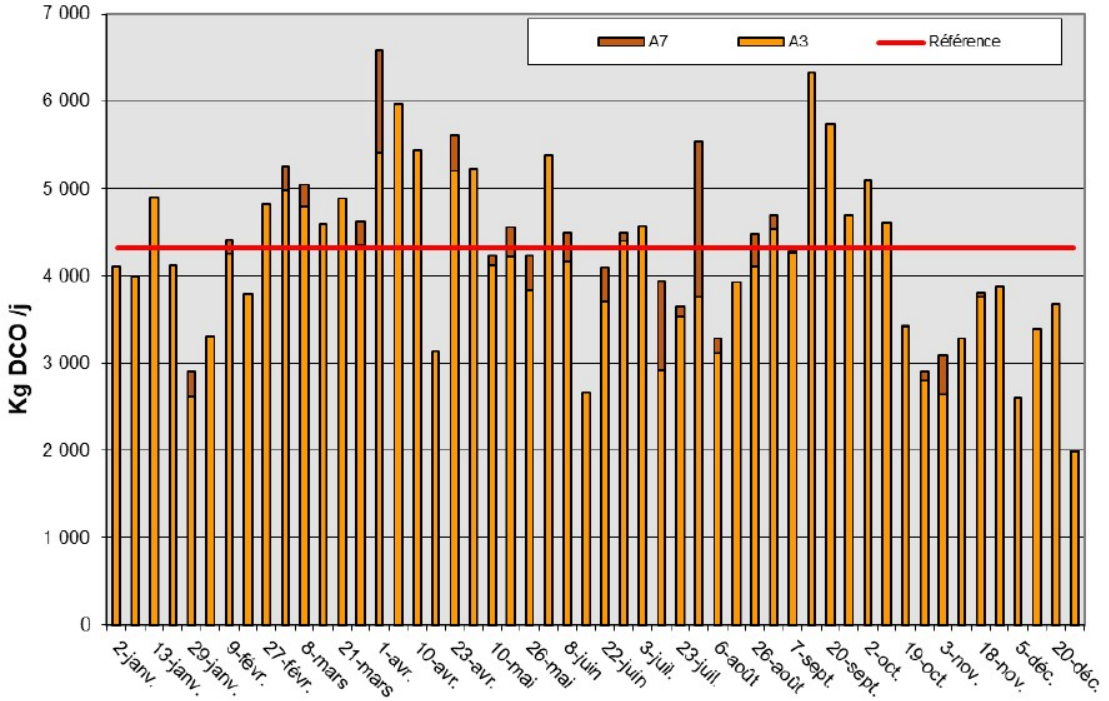

21 dépassements de la charge de référence en DCO ont été mesurés.

Charges journalières à traiter en MES : jours de bilan 2021

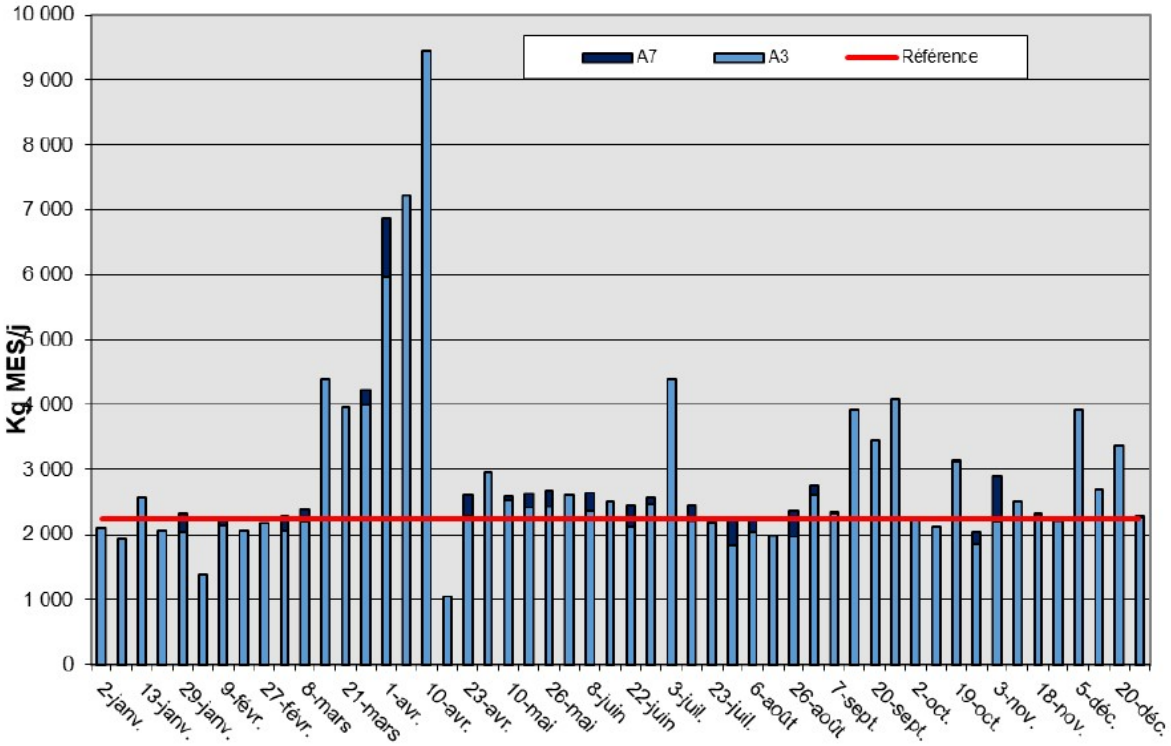

37 dépassements de la charge de référence en MES ont été mesurés.

1.10.3 La pollution sortant du système de traitement

Charges DBO5, jours de bilan, sortant du système

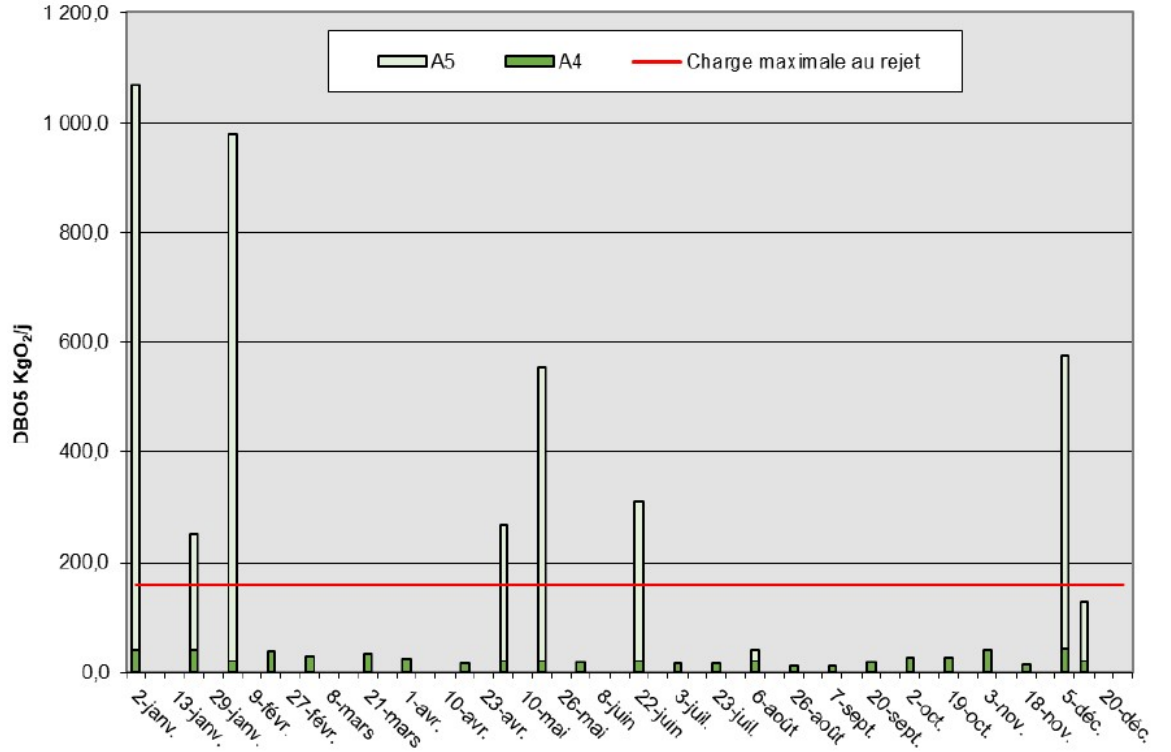

Charges DCO, jours de bilan, sortant du système

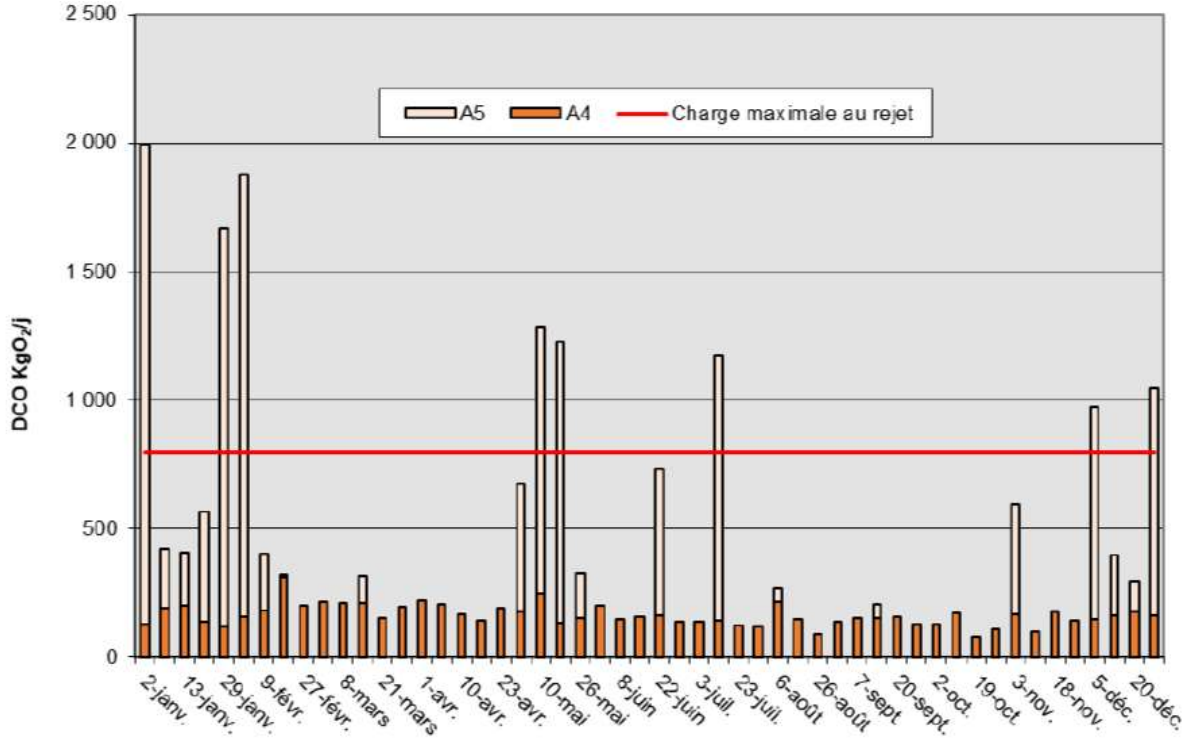

Charges MES, jours de bilan, sortant du système

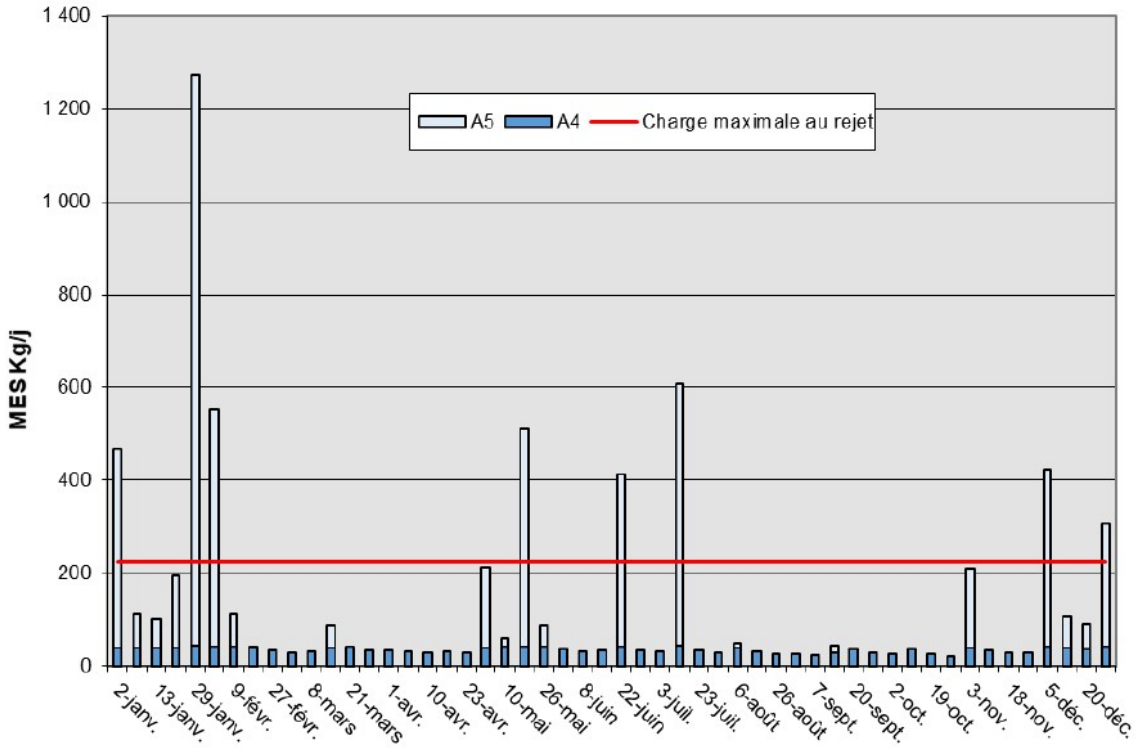

Des dépassements de la charge maximale au rejet ont eu lieu en janvier, février, mai, juin, juillet, octobre et décembre pour un total de 11 bilans non conformes. Ces dépassements sont uniquement liés à des déversements en A5 avec un dépassement du débit de référence en entrée.

			MES			DCO			DBO_5			NGL		NTK		$N\text{-}NH_4$			$N\text{-}NO_2$	$N\text{-}NO_3$	PT	
	Débit journalier de référence (m3/j)	**9 300**	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Flux (Kg)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Flux (Kg)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Flux (Kg)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mgN/l)	Flux (Kg)	Concentration sortie (mgN/l)	Concentration sortie (mgN/l)	Rendement (%)	Concentration sortie (mg/l)
	Charge brute de pollution organique (Kg DBO_5/j)	**2 843**																				
Ensemble des mesures	**Nombre réglementaire de mesures par an (1)**		52			52			24					12		12			12	12	12	
	Nombre de mesures réalisées		52			52			24					12		12			12	12	12	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées		95,4	10,5	134,3	90,2	36,4	420,2	90,8	14,3	188,0			92,7	2,86	93,3	1,64	18,0	0,09	1,06	68,1	1,99
Conditions normales d'exploitation (*)	Nombre de mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation		35			35			15					8		8			8	8	8	
	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation		98,9	4,44	35,1	96,2	22,1	173,5	98,9	2,87	22,6			96,5	1,89	97,8	0,81	6,3	0,10	1,23	71,7	2,03
	Valeur rédhibitoire (1)			85			250			50												
	Nombre de résultats non conformes à la valeur rédhibitoire			0			0			0												
	Valeurs limites (1) en moyenne journalière		90	35	224	75	125	800	80	25	160					70	11,6	115				
	Nombre maximum de non conformités aux valeurs limites par an (1)			5			5			3							2					
	Nombre de résultats non conformes aux valeurs limites (2)			0			0			0							0					
	Valeurs limites (1) en moyenne annuelle																					
	Conformité selon l'exploitant (O/N) par paramètre :			O			O			O							O					
	Conformité global selon l'exploitant (O/N) :	O																				

La station d'épuration de Bellecombe est déclarée conforme pour l'année 2021. L'ensemble des paramètres respecte les exigences de son Arrêté de rejet du 21/07/2015 et de l'Arrêté Préfectoral n° DDT-2106-0582 fixant ses conditions d'exploitation et de rejet.

- De nombreux by-pass liés à une forte pluviométrie et à un temps de retour élevé. Le volume de référence de l'installation est régulièrement dépassé.
- Une charge moyenne en 2021 de 33 967 EH avec un maximum mesuré de 47 376 EH.

- Les mesures réalisées sur le milieu naturel le 30 janvier ne montrent pas de déclassement de l'Arve entre l'amont et l'aval du rejet qui reste en classe de qualité « Bonne ». Le 18 novembre, l'Arve se trouve déclassée d'un état « Bon » à un état « Moyen » entre l'amont et l'aval du rejet.

Travaux d'extension de la step

En parallèle des travaux d'extension du collecteur d'assainissement de la Vallée Verte, le SRB a débuté depuis 2020 le chantier d'extension de la STEP de Bellecombe à Scientrier. Sa capacité de traitement va passer à 81 000 EH avec la construction d'un décanteur primaire, d'une filière biologique supplémentaire et d'une digestion avec production de biogaz.. Tout au long de l'année 2021, les travaux se sont poursuivis sans problèmes majeures et dans le respect du planning prévisionnel. Les essais de mise en service des nouveaux équipements devraient démarrer dans le courant de l'été 2022.

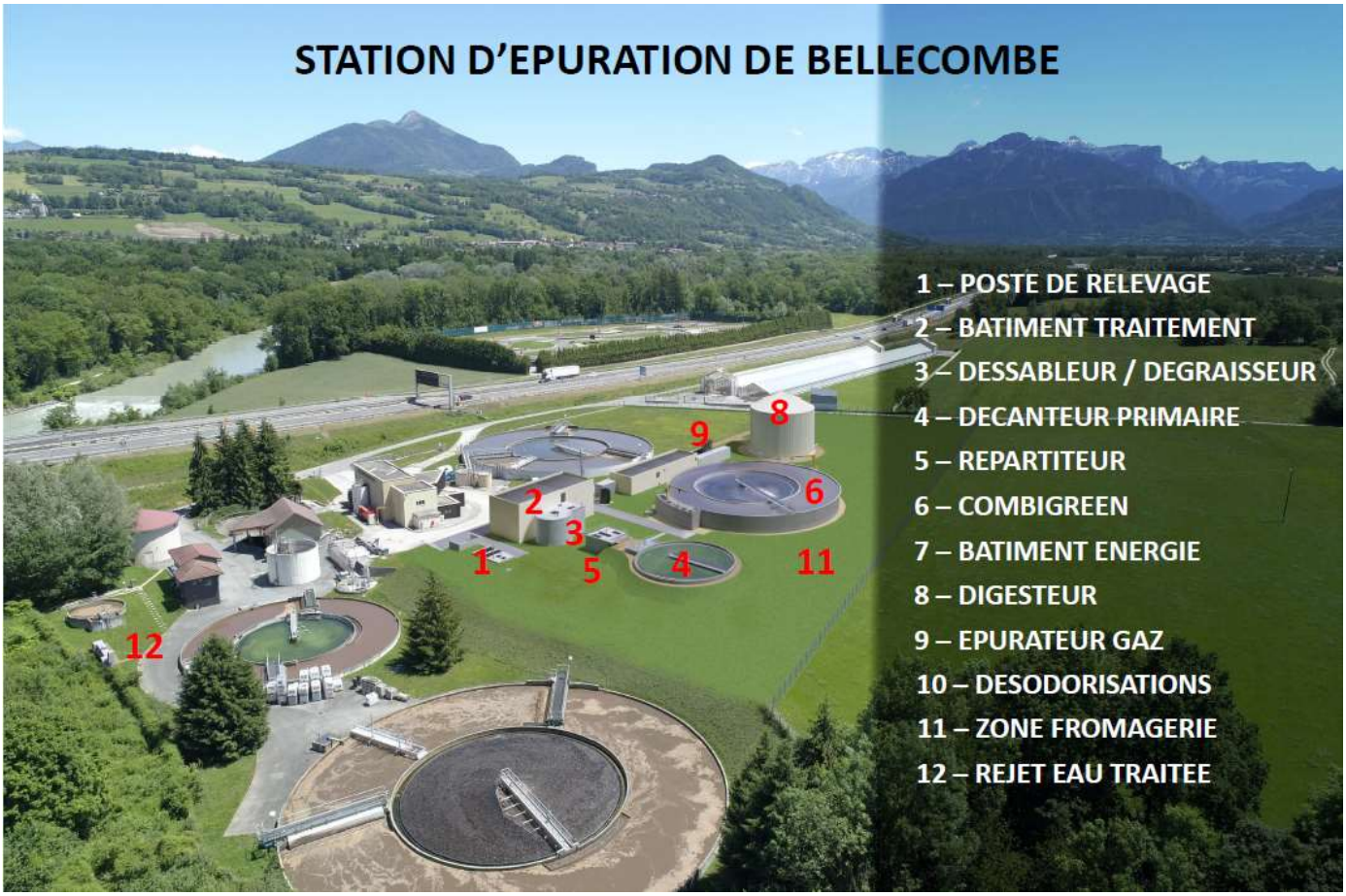

1.10.4 Autres stations d'épurations

D'autres installations ANC semi-collectives, recevant une charge brute de pollution organique supérieure à 1,2 kg/j de DBO5 et inférieure à 12 kg/j de DBO5 (c'est-à dire supérieure à 20 EH et inférieure à 200 EH) sont gérées par le Syndicat :

- de type « filtres à sable » :

Commune d'Arbusigny : stations du Biollay et des Chavannes
Commune de Pers-Jussy : station d'Epineuse

En fin d'année 2021, un marché a été lancé pour construire 2 filières d'épuration 100 EH et 200 EH de type « micro-stations » en remplacement des filières existantes à Biollay et à Chavannes. Les travaux seront réalisés en 2022.

- de type « micro-stations » :

Commune d'Arbusigny : station du Pré Courbe
Commune de Pers-Jussy : stations des Roguets « Ecole » et Roguets « Lotissement »
Commune de Contamine sur Arve : station de la Perrine
Commune de Viuz en Sallaz : stations de La Pêche et de Rouëge
Commune de Saint André de Boëge : station de la Corbière
Commune de la Muraz : station de la Croisette

Ces stations sont exploitées par le Syndicat et donnent globalement toute satisfaction.

1.11 Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration

1.11.1 Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration

Pour l'année 2021, les quantités de boues produites à la station d'épuration de Bellecombe sont :

Boues			Quantité annuelle brute	Quantité annuelle de matière sèche (tonnes de MS)
Boues produites (point A6)			198 657 m³	**688,1***
Boues apportées (point S5)	Origine			
	Station d'épuration de Boëge	060974037001	**1 001 m³**	**16,9**
	Station d'épuration de Habère-poche	060974140001	**47 m³**	**1,67**
	Total		**1 048 m³**	**18,6**
Boues évacuées (points S6 et S17)			1304	**509,7***

Répartition de la quantité annuelle de boues produites et son évolution (point A6) :

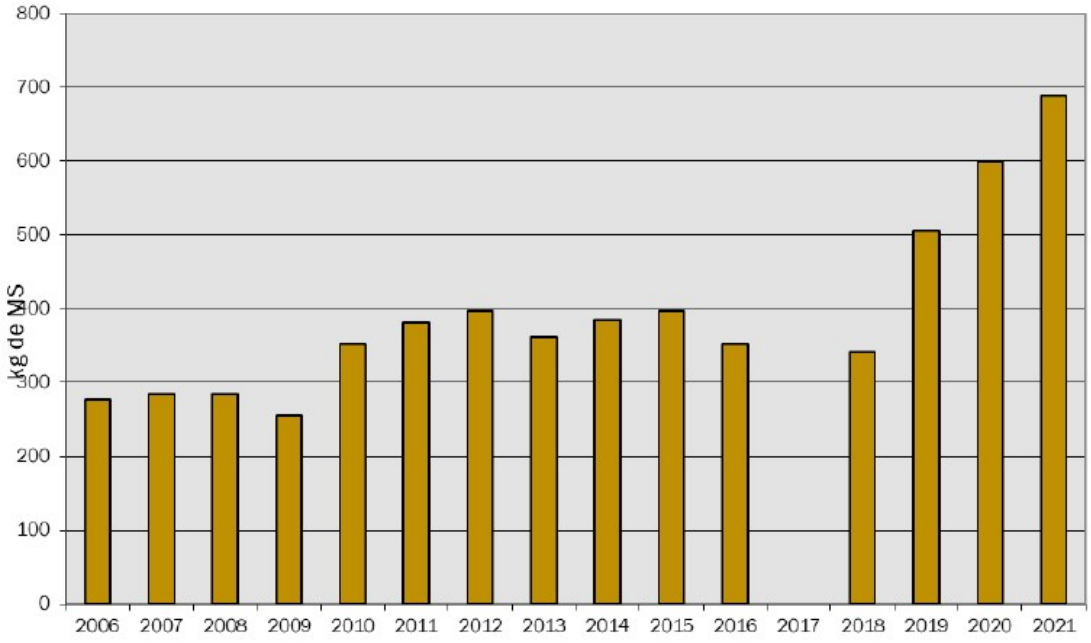

La production de boues augmente de façon significative depuis 2018.

1.11.2 Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration

Pour l'année 2021, les quantités de boues évacuées à la station d'épuration de Bellecombe sont :

Destinations (liste SANDRE)	Tonnes de MS	% MS totale	Observations
Épandage agricole	**148,6**	29,2%	
Usine d'incinération			
Compostage « produit »	**361,1***	70,8%	Compostière SARL LELEDY, Ste Marie à FRAGNES-LA-LOYERE (71530)

Depuis les nouvelles modalités de l'Arrêté du 20 avril 2021, l'épandage n'est possible que pour des lots de boues atteignant 80 % de siccité et un taux d'abattement supérieur ou égal à 4 log en coliphages somatiques.

Avec des serres de séchage solaire, les conditions climatiques locales ne nous permettent d'atteindre ces 2 conditions d'hygiénisation des boues que quelques semaines dans l'année (en période estivale notamment).

En 2021, les boues ont donc encore été majoritairement traitées en filière de compostage même si quelques lots de boues ont pu être épandus.

1.11.3 Les autres sous-produits :

• Quantités annuelles et destinations des sous-produits évacués au cours de l'année :

Sous-produits évacués	Quantité annuelle brute	Destination(s) (Parmi la liste Sandre du tableau des boues) *En cas de destinations multiples, indiquer la répartition entre les destinations.*
Refus de dégrillage (S11)	**24,16 tonnes**	***Incinération***
Sables (S10)	**24 tonnes**	***Carrière Bellegarde sur Valserine***

• Quantités annuelles de sous-produits apportés au cours de l'année :

Sous-produits apportés	Quantité annuelle brute	Précisions : origine des apports, traitement éventuel … etc.
Huiles / Graisses (S7)	**41,00 t**	***Traitées sur le site par voie biologique***

2 Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1 Modalités de tarification

Le service assainissement est géré en régie, et soumis à la TVA. La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et une part fixe annuelle :

La délibération n° 19-128 fixant le montant de la redevance a été votée par le Comité Syndical en date du 10 décembre 2019. Les montants de la redevance d'assainissement collectif pour la facturation 2021, sur le territoire des secteurs de Bellecombe, de la Vallée Verte, du Thy et de Bogève sont :

Assainissement collectif					
Commune	Part fixe				Part proportionnelle
	1 logement	du 2ème au 10ème logement	du 11ème au 20ème logement	à partir du 21ème logement	
Secteurs Bellecombe et Thy	41,30 €	33,04 €	24,78 €	16,52 €	1,44€/m³
Secteur Vallée Verte Boëge Saxel Habère-Poche	80,00 €	64,00 €	48,00 €	32,00 €	3 €/m³
Secteur Vallée Verte Habère-Lullin Burdignin Saint-André Villard	50,00 €	40 €	30,00 €	20,00 €	1,80 €/m³

:

Les délibérations n° 20-11 fixant le montant de la redevance a été votée par le Comité Syndical en date 19 février 2020. Les montants de la redevance d'assainissement collectif pour la facturation 2021, sur le territoire du secteur du Risse sont :

	Commune	Part fixe				Part proportionnelle
		1 logement	du 2ème au 10ème logement	du 11ème au 20ème logement	à partir du 21ème logement	
Secteur RISSE	Onnion	53,68 €	42,94 €	32,21 €	21,47 €	0,97€/m3
	Mégevette	41,30 €	33,04 €	24,78 €	16,52 €	1,44€/m3
	Saint-Jeoire	63,16 €	50,52 €	37,89 €	25,26 €	0,80€/m3

Quelques catégories d'usagers font l'objet d'une tarification spéciale :

- Les agriculteurs : forfait de 120 m3 s'ils n'ont qu'un compteur général
- Les propriétaires de puits : consommation du compteur, avec un minimum de 40 m3 par personne occupant le logement, limité à 150 m3 pour 4 personnes et plus.
- Certains industriels de traitement de surface : seule la consommation "domestique" est prise en compte.

2.2 Facture d'assainissement « 120 m3 »

2.2.1 Secteur Bellecombe, Thy et Bogève

La facture d'assainissement, calculée pour une consommation d'eau de référence d'un ménage définie par l'INSEE à 120 m3, se présente de la façon suivante en 2021 :

FACTURE 120 m3	REDEVANCE 2021
Forfait	45,43 € TTC
Part proportionnelle à la consommation (120 m3)	190.08€ TTC
TOTAL	**235.51 € TTC**

2.2.2 Secteur de la Vallée Verte

FACTURE 120 m3	REDEVANCE 2021	REDEVANCE 2021
	Burdignin, Habère-Lullin, St André de Boège, Villard	**Habère-Poche, Boège, Saxel**
Forfait	55 € TTC	88 € TTC
Part proportionnelle à la consommation (120 m3)	237,60 € TTC	396 € TTC
TOTAL	**292.60 € TTC**	**484 € TTC**

2.2.3 Secteur du Risse

FACTURE 120 m3	REDEVANCE 2021	REDEVANCE 2021	REDEVANCE 2021
	Onnion	**Mégevette**	**St Jeoire**
Forfait	59.05 € TTC	45.43 € TTC	55.57 € TTC
Part proportionnelle à la consommation (120 m3)	128.04 € TTC	190.08 € TTC	105.06 € TTC
TOTAL	**187.09 € TTC**	**235.51 € TTC**	**161.17 € TTC**

La facturation de chaque année se fait, non pas sur la base de la consommation d'eau entre le 1er janvier et le 31 décembre de chaque année, mais sur la base du relevé de compteur d'eau de l'année, qui prend en compte la consommation constatée entre ce relevé et le relevé précédent (cette consommation est donc à cheval sur deux années). Par exemple, pour un relevé de compteur effectué le 10 mars 2021, la consommation « 2021 » prise en compte pour le calcul de la redevance « 2021 » sera celle comprise entre le relevé du mois de mars 2020 et celui du 10 mars 2021.

2.3 Recettes

En section d'exploitation, le syndicat bénéficie d'autres recettes afin d'équilibrer son budget :

- **La Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (P.F.A.C)** correspondant à la dispense de réaliser un dispositif d'assainissement autonome pour les constructions neuves raccordables au réseau.

Son montant était calculée de la façon suivante en 2021 :

HABITATION

Maison (1 logement)..... 1 146 € + 12.79 €/m² SDP *(surface de plancher)* Plafond fixé à 4 550 €

Appartement (dans construction comprenant 2 logements ou plus)

Part fixe :
Le 1er logement…… 1 146 €
Du 2ème au 10ème logement……..922 € / logement
Du 10ème au 20ème logement…… 820 € / logement
A partir du 21ème logement…… 717 € / logement

Part proportionnelle à la SDP :…….. 12,79 €/m2 SDP

Extension (sans création de logement supplémentaire)…..... 12,79 €/m² SDP
Création de surface habitable (sans création de SDP)..... 12,79 €/m² équivalent SDP

NB : Pour les 2 points précédents, seules les extensions > 20 m² sont prises en compte.

HOTELS

Idem appartement, avec équivalence de 4 chambres pour 1 appartement

AIRE DE STATIONNEMENT DE CARAVANES

Création d'une aire de stationnement : 610 € par emplacement

AUTRES (avec rejet type « domestique » ou assimilable) :

Locaux à usage industriel, artisanal, commercial, bureaux, laboratoires, restaurants, établissement scolaires privés, sauf abris non fermés :

SDP < 1 000 m²: 2 000 € + 2 €/m² de SDP
SDP > 1 000 m²: 4 000 € + 1 €/m² de SDP

Extension : prise en compte de la surface totale pour le calcul de la taxe, et déduction de la taxe correspondant au bâtiment existant.

Tout rejet incompatible avec le fonctionnement biologique de la station d'épuration devra être traité par le pétitionnaire dans une station autonome.

ETABLISSEMENT HOSPITALIERS

Etablissements hospitaliers, cliniques ..... 1 500 € /lit

BATIMENTS PUBLICS

Exonération totale pour les bâtiments à usage public construits par les communes adhérentes du Syndicat.

Les recettes sont récapitulées dans le tableau suivant :

RECETTES	CA 2020	CA 2021	VARIATION 2019/2020
Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC)	**401 843**	**347 327**	**-15,70%**
Participation aux travaux de branchement	**95 952**	**168 910**	**43,19%**
- Travaux	74 845	153 517	**51,25%**
- Réhabilitation ANC	21 107	15 392	**-37,13%**
Redevance	**2 330 418**	**2 347 042**	**0,71%**
- Assainissement collectif	2 237 939	2 252 560	**0,65%**
- Modernisation des réseaux	15 345	5 986	**-156,36%**
- Assainissement non collectif	77 134	88 496	**12,84%**
Participations Communales	**171 996**	**74 740**	**-130,13%**
- Assainissement collectif	171 996	74 740	**-130,13%**
Prestations diverses	**15 590**	**20 434**	**23,71%**
Travaux en régie	**156 194**	**158 780**	**1,63%**
Prime de l'Agence de l'Eau	**95 711**	**69 403**	**-37,91%**
Gestion courante	**603 967**	**126 334**	**-378,07%**
Amortissements des subventions	**585 280**	**593 385**	**1,37%**
TOTAL	**4 456 952**	**3 906 354**	**-14,09%**

Un écart de 550 598 € entre 2020 et 2021 qui s'explique principalement par:

- les résultats transférés des communes de la CC4R (compétence reprise au 01/01/2020) pour environ 350 000 € sur l'exercice 2020
- un remboursement sur 2020 de l'assurance dans le cadre du sinistre Route du Foron à Reignier pour 41 000 €
- les restes à recouvrer issus des SIVU Boege Saxel Burdignin Habère Lullin Villard pour 38 000 € sur 2020
- des PFAC plus importantes en 2020 de + 50 000 €
- une diminution sur 2021 de la dette à rembourser pour la commune de Fillinges suite à la dissolution du « Syndicat de la Menoge ».

3 Indicateurs de performance

3.1 Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2021, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 80,14% des 20 700 abonnés potentiels (92,78% pour 2020).

3.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de Distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si u moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions *(1)*	Oui	13
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		80%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions *(2)*	80%	13
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions *(3)*	50%	10
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux *(4)*	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	——	0
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	——	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
TOTAL (indicateur P202.2B)	**120**	**-**	**91**

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5
(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5
(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10,11, 12, 13, 14 et 15
(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 91 pour l'exercice 2021 (81 pour 2020).

3.3 Conformité de la collecte des effluents

(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2021	**Conformité exercice 2020 0 ou 100**	**Conformité exercice 2021 0 ou 100**
Station d'épuration d'Habère-Poche	72,1	100	100
Station d'épuration d'Habère-lullin	31,5	100	100
Station d'épuration de Burdignin	25,8	100	100
Station d'épuration de Mégevette	10,6	100	100
Station d'épuration de Boëge	123,5	100	100
Station d'épuration de Onnion-Jorat	6,3	100	100
Station d'épuration de Scientrier	2 007	0	100
Station d'épuration de Onnion	57,9	100	100
Station d'épuration de Saint-André-de-Boëge	4,9	100	100

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 100 (16 en 2020).

3.4 Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2021	**Conformité exercice 2020 0 ou 100**	**Conformité exercice 2021 0 ou 100**
Station d'épuration d'Habère-Poche	72,1	0	0
Station d'épuration d'Habère-lullin	31,5	100	100
Station d'épuration de Burdignin	25,8	100	100
Station d'épuration de Mégevette	10,6	100	100
Station d'épuration de Boëge	123,5	0	100
Station d'épuration de Onnion-Jorat	6,3	100	100
Station d'épuration de Scientrier	2 007	100	100
Station d'épuration de Onnion	57,9	0	0
Station d'épuration de Saint-André-de-Boëge	4,9	100	100

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 94 (87 en 2020).

3.5 Conformité de la performance des ouvrages d'épuration

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution

organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2021	Conformité exercice 2020 0 ou 100	Conformité exercice 2021 0 ou 100
Station d'épuration d'Habère-Poche	72,1	0	0
Station d'épuration d'Habère-lullin	31,5	100	100
Station d'épuration de Burdignin	25,8	100	100
Station d'épuration de Mégevette	10,6	100	100
Station d'épuration de Boëge	123,5	0	100
Station d'épuration de Onnion-Jorat	6,3	100	100
Station d'épuration de Scientrier	2 007	100	100
Station d'épuration de Onnion	57,9	0	0
Station d'épuration de Saint-André-de-Boëge	4,9	100	100

Pour l'exercice 2021, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est 94 (87 en 2020).

3.6 Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :
- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Station d'épuration de Boëge :

Filières mises en œuvre		tMS
Evacuation vers une STEU [1]	☒ Conforme	16.9
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		16.9

Station d'épuration d'Habère-Poche :

Filières mises en œuvre		tMS
Compostage	☒ Conforme	2.51
	☐ Non conforme	
Evacuation vers une STEU (1)	☒ Conforme	1.67
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		4.18

Station d'épuration de Scientrier :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	☒ Conforme	148.6
	☐ Non conforme	
Compostage	☒ Conforme	361.1
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		509.7

Station d'épuration de Onnion :

Filières mises en œuvre		tMS
Evacuation vers une STEU (1)	☒ Conforme	10.77
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		10.77

Station d'épuration de Mégevette :

Filières mises en œuvre		tMS
Evacuation vers une STEU (1)	☒ Conforme	2.02
	☐ Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		2,02

4 Financement des investissements

4.1 Montants financiers

Les montants relatifs aux travaux 2021 (en Euros) sont présentés ci-dessous :

DESIGNATIONS		CA 2020	CA 2021
1 - Investissement sur les réseaux			
	Programme de travaux	3 280 741,91	2 569 897,37
	Réseaux divers & Réhabilitation	3 344,60	1 530,00
Total réseaux		**3 284 086,51**	**2 571 427,37**
2 - Travaux à la station d'épuration		**24 457,10**	**12 088,29**
3 - Assainissement non collectif		**217 745,80**	**132 052,07**
4 - Aménagement des bureaux		**37 977,00**	**0,00**
5 - Extension step Bellecombe		**964 043,39**	**6 445 774,00**
TOTAL		**4 528 309,80**	**9 161 341,73**

4.2 Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2021 fait apparaître les valeurs suivantes :

DETTE	MONTANTS 2020	MONTANTS 2021
TOTAL…….	**23 314 070,63**	**23 236 404,52**
	Annuité 2020	Annuité 2021
Remboursement en capital	1 952 666,16	2 014 345,19
Intérêts et frais	760 066,52	712 586,72
TOTAL……..	**2 712 732,68**	**2 726 931,91**

4.3 Amortissements

Pour l'exercice 2021, la dotation aux amortissements des travaux a été de 2 267 449,96 €.

Le détail est présenté dans le tableau ci-dessous ;

AMORTISSEMENT DES TRAVAUX		
Compte - Désignation	**Réalisé**	**2021**
28031 - Amortissements des frais d'études	3 392,94	3 986,94
2805 - Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques...	14 952,85	11 683,87
28128 - Autres terrains	1 981,66	497426,8
281311 - Bâtiments d'exploitation	496 363,27	1011,96
281315 - Bâtiments administratifs	1 011,96	588,2
281351 - Bâtiments d'exploitation	68,50	823,29
281411 - Bâtiments d'exploitation	1 192,72	1192,72
281532 - Réseaux d'assainissement	877 364,01	886759,02
28154 - Matériel industriel	61 264,45	60658,02
28155 - Outillage industriel	6 997,12	6080,96
281725 - Terrains bâtis	731,88	731,88
281728 - Autres terrains	101,65	101,65
2817311 - Bâtiments d'exploitation	80 876,00	71103,96
2817532 - Réseaux d'assainissement	625 792,52	625781,96
281754 - Matériel industriel	62 106,90	2705,36
28182 - Matériel de transport	54 522,82	64542,06
28183 - Matériel de bureau et matériel informatique	21 963,44	20362,22
28184 - Mobilier	4 256,89	5051,62
28188 - Autres	4 359,27	6857,47
TOTAL	**2 319 300,85**	**2 267 449,96**

4.4 Présentation des programmes pluriannuels de travaux

De 2018 à 2022, le SRB a lancé une vaste campagne de travaux pour réaliser un collecteur d'assainissement de Scientrier à Habère-Poche et raccorder les communes de la Vallée Verte à la Step de Scientrier et ainsi supprimer les stations d'épuration non conformes. Ce projet se caractérise en quelques chiffres :

- Linéaire : environ 20 km

- Grès : diamètre de 200 à 400 mm

- PEHD : diamètre de 180 à 355 mm

- 5 Postes de refoulement (Arve, Pont de Fillinges, St André de Boège, Villard, Habère-Poche)

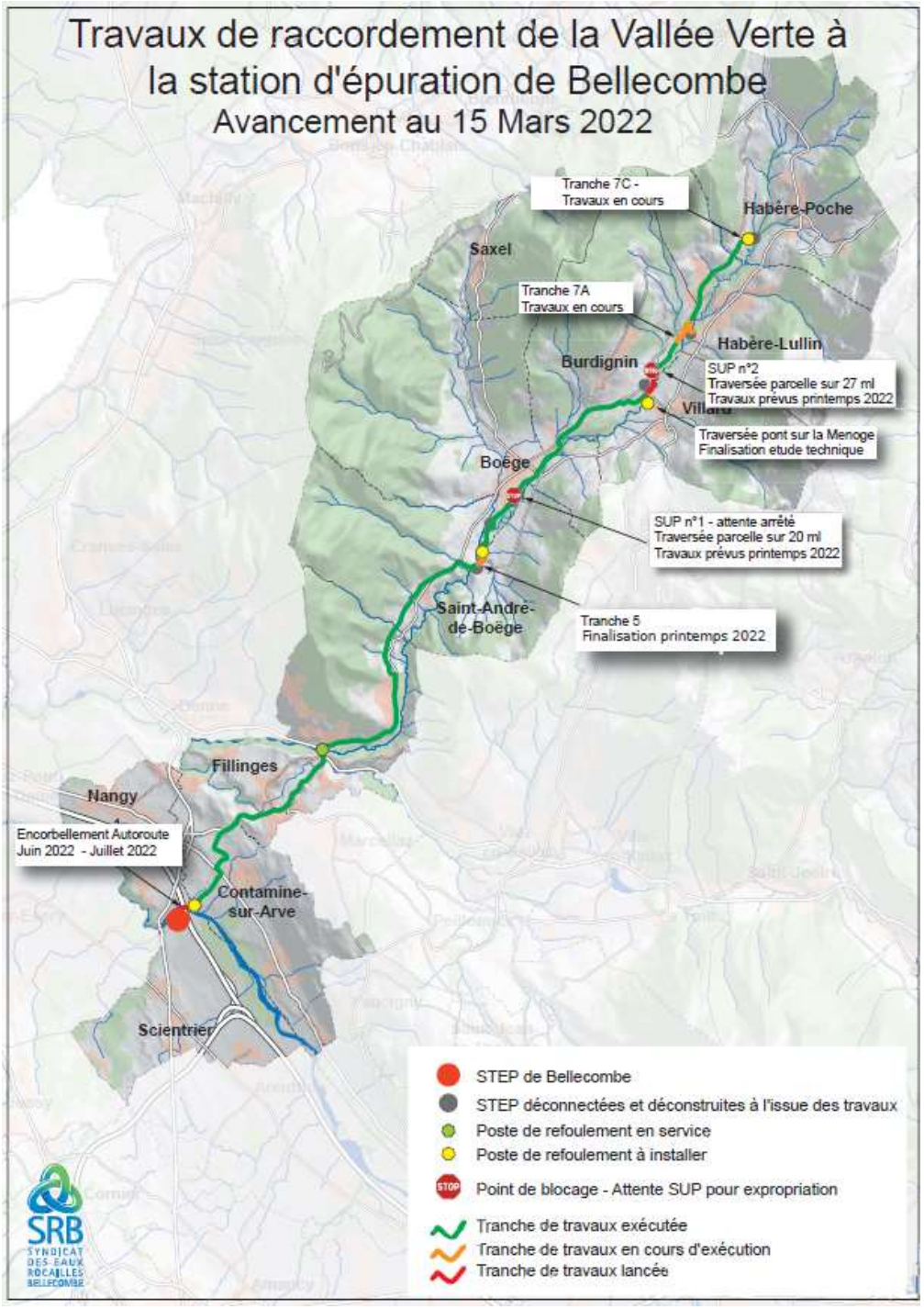

Un diagnostic assainissement est en cours avec notamment la mise en place capteurs sur des points noirs du réseau. Les premiers résultats confirment de nombreux dysfonctionnements sur le collecteur de Bellecombe et une réflexion a donc été menée pour le réhabiliter rapidement.

Les travaux envisagés comprennent la pose d'environ 4,5 km de canalisations en grès de diamètre 200mm, 350mm, 400mm et 500mm.

Quartier St Ange

Les travaux sont motivées par la prise en compte des points suivants :
- poursuivre les travaux de lutte contre les eaux parasites engagés dans les tranches de réhabilitation et faisant suite à l'étude diagnostic du réseau d'assainissement

- désengorger le quartier de St Ange à Reignier en dévoyant les effluents de Pers Jussy et d'Arbusigny vers un collecteur déjà renouvelé en 2016 et de diamètre 500 mm

- répondre favorablement au rapport de manquement administratif de la Préfecture du 01/07/2021 en transmettant un plan d'actions priorisé et visant à limiter les rejets par temps de pluie (< 5 % du volume collecté)

- se mettre en concordance avec la mise en service de la nouvelle station d'épuration de Bellecombe à l'automne 2022 et notamment mutualiser les coûts pour la canalisation avec l'ensemble des travaux de terrassement.

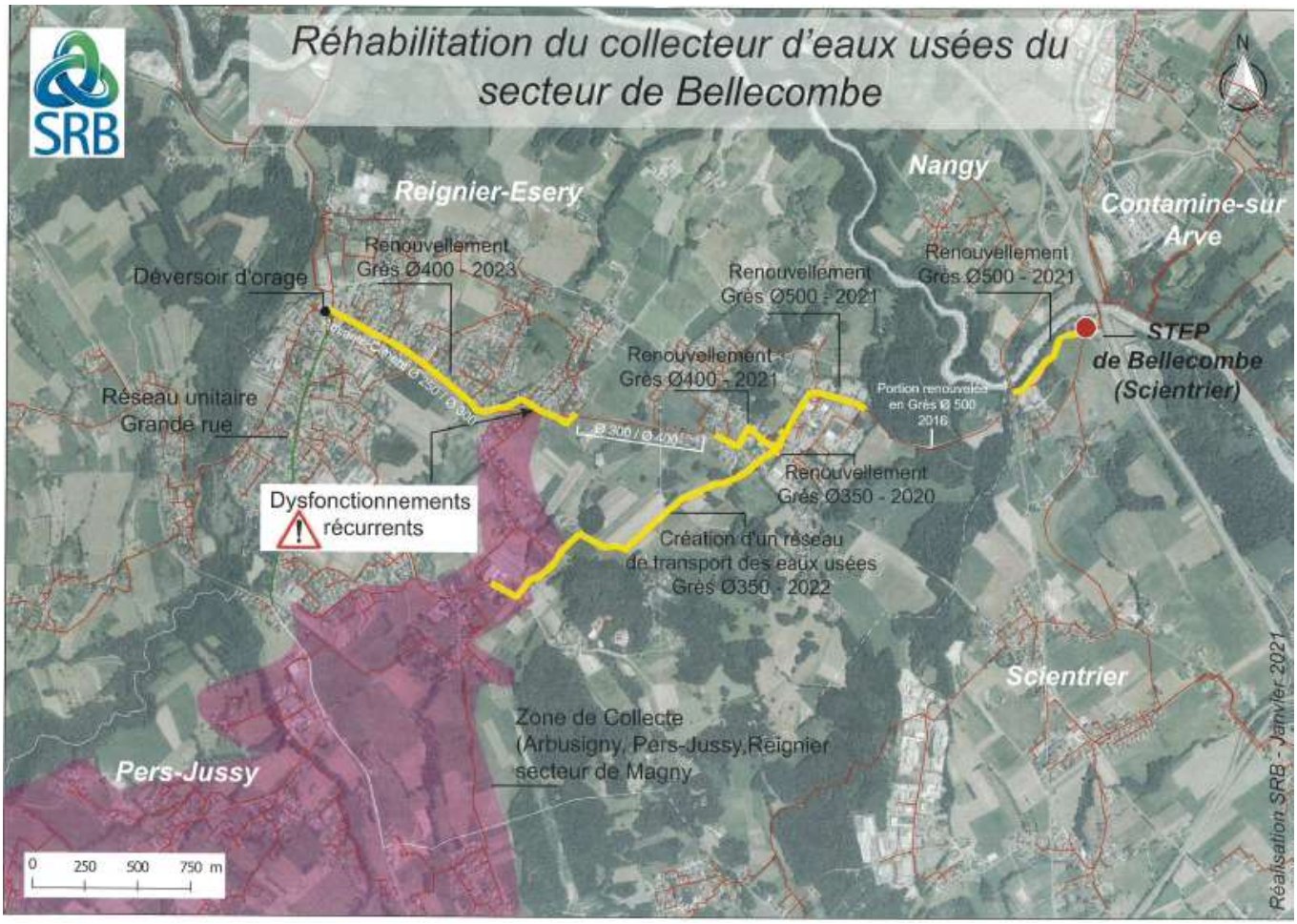

Liste des travaux réalisés en 2021 :

LISTE TRAVAUX ASSAINISSEMENT 2021	Longueur (ml)
2018-02 LOT 4A - PR St André (exclu) - Boëge	2257
20MAPA04 LOT 3B - PERS JUSSY - Le Chable	1591
2018-02 LOT 7A - PR Villard (exclu) - Chez Nicoud	584
2018-02 LOT 4C - La Chavanne - PR refoulement Villard	826
20 TR MN 10 - REIGNIER - Zone de l'Eculaz	258
2018-02 LOT 2 A - PR Arve (exclu) - Les Samsons	1180
2019-14 LOT 2C ST JEAN DE THOLOME - Savernaz - 2nd tranche	758
2018-02 LOT 4 B - Boëge - La Chavanne	1948
21MAPA07 LOT 2D - REIGNIER - Chemin des Maraichers	57
20MAPA03 - LOT 4 - ARBUSIGNY - Chez Guerillet	273
2017-05 LOT 5 - PEILLONNEX - Chez Grasset	119
2019-14 LOT 2E - HABERE LULLIN - Route de la Valla Verde	240
2018-03 - LOT 1 - REIGNIER - Chemin sur combe	312

LISTE TRAVAUX EAU POTABLE/ASSAINISSEMENT 2021	Longueur (ml)	
	AEP	EU
2018-02 LOT 5 - La Corbière - PR de St André/Curseilles	830	1104
2018-02 LOT 7B - Chez Nicoud - Reculfou	843	1723
21MAPA 13 & 14 - ARBUSIGNY - PERS-JUSSY Le Souget	360	278
DEVIS - BOEGE/SAXEL - Chez Layat	28	28
20MAPA04 - LOT 2 - VIUZ-EN-SALLAZ - Route du fer à cheval	232	518
SAINT JEOIRE - Chef lieu	272	272

Réhabilitation de réseaux

En 2021, le SRB a lancé un marché, visant à diminuer les apports d'eaux claires parasites, pour la réhabilitation des réseaux d'assainissement des communes d'Habère-Poche (lot 1) et d'Onnion (lot 2).

Habère Poche
Lot 1-1 : Programme de travaux de réhabilitation des ouvrages sans tranchées
Lot 1-2 : Programme de travaux de réhabilitation des ouvrages par terrassement

Onnion
Lot 2-1 : Programme de travaux de réhabilitation des ouvrages sans tranchées
Lot 2-2 : Programme de travaux de réhabilitation des ouvrages par terrassement

Les tranches de travaux envisagés pour 2022 sont :

Localisation	Canalisation
VIUZ EN SALLAZ - Clos des Cyclamens	
BOGEVE - Plaine Joux 1ere tranche	PEHD 225
BOGEVE - Plaine Joux 2nde tranche	
VIUZ EN SALLAZ - Vers Chaz - Les Pagnouds	
LA TOUR - Séparatif 3ème tranche	GRES 200
LA TOUR - Séparatif 4ème tranche	GRES 200
Viuz Res Hudys / Bédière	
HABERE-POCHE PR Villard (exclu) - Chez Nicoud	GRES 200
Reculfou - PR Habère Poche	GRES 200
SAXEL - Challande	PEHD 125
BOEGE - La Colonie	GRES 250/200
BOEGE - La Gendarmerie	PEHD + Fonte
FILLINGES - Antenne RD20	PEHD180 + PR
ARTHAZ La Ruppe	PEHD 225
FILLINGES - Collecteur et station de chez Mermier	
PERS JUSSY - Le Chable	
STEP Scientrier - PR Arve	
Réhab Réignier - Rue de la Gare	
SCIENTRIER - STEP Pont de Bellecombe	PVC160
REIGNIER - Zone de l'Eculaz	
REIGNIER - Chemin des Viollets	
Tranche optionnelle / Marché Bellecombe 2A	GRES 200
Tranche optionnelle / Marché Bellecombe 2B	PEHD250/315/355
REIGNIER - Route des Crêtets	
PERS-JUSSY - Chemin du Creux du loup	
PR St André (exclu) - Boëge	

5 Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2020	Valeur 2021
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	42 248	51 041
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	2	4
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	520,1	543,8
D204.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ [€/m³]	2,13	2,18
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	92,78%	80,14%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	81	91
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	16%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	87%	94%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	87%	94%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0,0072	0